

1365% Bons du trésor Mexicain
 50.000\$ US minimum 6 mois
 Sujet à modification sans préavis
659-4960
 ScotiaMcLeod

LE SOLEIL

LOU-TEC
 LOCATION D'OUTILS
 QUÉBEC 871-6363
 LEVIS 835-3342
 STE-FOY 653-3333
 ST-GEORGES 228-1718
 BEAUPORT 663-7383
 ST-ANSELME 885-4468
 ÉQUIPEMENT DE RÉCEPTION
 INDICATEUR DE NIVEAU

MERCREDI 16 NOVEMBRE 1994 QUÉBEC, 98^e ANNÉE, NO 316 50 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD L'ÉDITION À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.24 3.98 MONTRÉAL-OTTAWA 60¢ Plus TPS, TVQ FLORIDE 1.98 US 50¢ Plus TPS, TVQ

LE QUÉBEC



«Ils m'ont vieilli» note Paul Miquelon
 Le procès Mesrine était un combat inégal constate le juge Paul Miquelon qui a reçu LE SOLEIL pour la diffusion du « Grand procès » de TVA. A-9

LE SPORT

Arbitrage dans le hockey mineur
 Parents, entraîneurs, joueurs et bénévoles seront aidés d'un expert provenant de l'extérieur pour régler le conflit du hockey mineur, à Québec. S-3

LES ARTS



Prix du gouverneur à Robert Lalonde
 « Le petit aigle à tête blanche » a valu le Prix de littérature du gouverneur général à Robert Lalonde qui a surclassé le « Va savoir » de Ducharme. C-3

LA RÉGION

Sauver les saumons de la «Gouffre»
 Il est trop tôt pour évaluer les conséquences des dégâts causés à la forêt par le vent chez la population de saumon de la rivière du Gouffre. A-3

Québec ne lâchera pas MIL Davie
 Jacques Parizeau a promis que MIL Davie pourra se lancer seule dans la construction du traversier des îles si Ottawa refuse de s'engager. A-4

L'ÉCONOMIE

Québec attend le OK des banques
 Les banques n'ont pas encore donné leur accord au programme provincial d'aide au démarrage d'entreprises de 300 millions \$ du Québec. B-10

L'INDEX

Annonces classées	C-4 à C-7
Arts	C-2 et C-3
Décès	C-7 et C-8
Économie	B-6 à B-10
Éditorial	A-14
Horoscope	C-7
Le Monde	C-1
Les idées du jour	A-15
Où aller à Québec	C-2
Québec et l'Est	B-1 à B-3
Une place au soleil	B-4

TABLOÏD SPORT

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Ensoleillé, températures au dessus des normales, maximum 7. S-16

La taxe scolaire coûte la moitié moins à Ste-Foy

□ Par rapport à la plupart des villes de la région

QUÉBEC — Le propriétaire d'une maison évaluée à 90 000 \$ paie annuellement, en taxes scolaires, 315 \$, s'il demeure à Beauport, 250 \$, s'il réside à Charlesbourg et 153 \$, s'il habite Sainte-Foy.

par VINCENT CLICHE
 LE SOLEIL
 Pour le propriétaire de Beauport,

le compte de taxes scolaires représente donc le double de celui de Sainte-Foy. Cependant, si ce contribuable a des enfants qui fréquentent l'école primaire ou l'école secondaire, il n'a pas nécessairement droit à plus de services éducatifs.

Mais, face à cette situation, le Beauportois ne doit pas s'en prendre à sa commission scolaire; celle-ci applique le maximum du taux d'imposition permis par le ministère de l'Éducation. Tout comme d'ailleurs les autorités scolaires de Charlesbourg et Sainte-Foy, où le taux de taxation permis est beaucoup moindre qu'à Beauport.

De plus, même si la commission scolaire Beauport va chercher plus d'argent dans les poches de ses contribuables proportionnellement à l'évaluation de leur propriété, cela ne signifie pas que ses revenus sont supérieurs aux autres commissions scolaires de la région. Au contraire, les revenus apparaissant à l'exercice financier terminé le 30 juin dernier, étaient de 57,2 millions \$ pour la commission scolaire Beauport et de 83,8 millions pour la commission scolaire des Découvreurs (Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin), tandis qu'à Charlesbourg, les revenus atteignaient 49,4 millions \$.

Trois facteurs

Pour fixer le taux d'imposition permis, le ministère de l'Éducation se base sur trois facteurs principaux: l'évaluation totale des propriétés situées sur le territoire de la commission scolaire; le nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires du territoire; et le genre de clientèle (par exemple, un enfant de maternelle compte pour 3/4 d'élève et un enfant handicapé pour deux ou trois élèves selon le cas).

Selon la loi, le taux d'imposition ne peut en aucun cas dépasser les 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Il devient donc évident que pour les trois commissions scolaires Beauport, Charlesbourg et des Découvreurs le rôle d'évaluation est un des facteurs importants de taux de taxation scolaire.

Beauport peut compter sur une évaluation totale de 1,5 milliard \$; Charlesbourg, de 2 milliards \$; et des Découvreurs, de plus de 5 milliards \$. Les taux de taxation sont respectivement de 0,35 \$ à Beauport, 0,2774 \$ à Charlesbourg et de 0,1698 aux Découvreurs.

Pour les contribuables de Sainte-Foy, ou encore, de Saint-Augustin, la présence de nombreux commerces, édifices à bureaux ou industries sur le territoire contribue largement à l'allègement de leur compte de taxes scolaires.

Vive la guerre des sandales

PURWAKARTA — Jean Chrétien et ses homologues de l'APEC sortent du fastueux Palais de Bogor avec une entente de principe sur l'établissement d'une zone de libre-échange dans le Pacifique. Un fonctionnaire du Commerce extérieur explique, tout excité, que « si on peut se mesurer aux Américains et aux Mexicains, on peut bien affronter les Indonésiens ».



Je suis donc allé voir à quel genre d'entreprise, dans la vraie vie, les PME du Québec vont faire face. Celle-ci a été créée par Tom Bata, le magnat canadien de la chaussure. L'usine se trouve à Purwakarta, à deux heures de voiture de la capitale, au milieu de vastes rizières encore sèches tant la saison des pluies tarde. Comme partout en Asie, la ville est une rue principale aux trottoirs encombrés d'échoppes.

De l'extérieur, la Sebata Bata a l'air d'un hangar: il fait tellement chaud ici que les murs de brique sont percés de meurtrières et le toit est suspendu à un mètre au-dessus de la charpente pour permettre à l'air de circuler. L'intérieur a l'air d'un gymnase avec son plancher de béton peint en vert, et ses lignes rouges démarquant les aires de travail.

Les ouvriers gagnent 2850 roupies (1,80 \$) par jour. Avec les primes, cela monte à 60 \$ par mois. Mais l'employeur fournit le transport, les médicaments et... l'uniforme. Ce n'est donc pas eux qui pourront s'offrir les coquettes maisons que l'État indonésien finance au rythme de 600 000 \$ par année. Ici, une modeste cabane coûte neuf millions de roupies (près de 6000 \$), soit huit fois son salaire annuel.

L'investissement de Bata et des autres compagnies étrangères crée aussi en Asie une génération de nouveaux riches: un vice-président des ressources humaines gagne de 2,5 à 3 millions de roupies par mois (2000 \$), soit 300 fois plus que l'ouvrier ou la secrétaire!

L'emploi est tellement rare que pour 800 emplois dans son nouvel hôtel de Djakarta, la chaîne Quatre-Saisons, également de Toronto, a reçu 20 000 demandes. Mais ces compagnies donnent à des fils de paysans une formation semi-spécialisée.

Tranquillement, elles sortent des milliers d'Indonésiens du cercle vicieux de la misère: dans ces économies de plus en plus développées, les gens sans formation sont condamnés au chômage à vie.

D'ici l'an 2010, les usines de La Pocatière et de Drummondville se mesureront aux Sepatu Bata de l'Asie. « Bonne nouvelle pour le Canada! », dit Jean Chrétien qui vient de faire le même acte de foi que Brian Mulroney avec Ronald Reagan à Québec en mars 1985.

Les hommes d'affaires célébreraient hier soir à Jakarta. Les ouvriers de Purwakarta n'en savaient rien: ils n'ont pas encore la télévision.

Gordon a fait près de 400 morts



La tempête tropicale Gordon, la plus meurtrière de l'année, et les inondations qui l'ont accompagnée ont fait près de 400 morts en Haïti, dont 250 à Jacmel (sud-est), selon un nouveau bilan établi, hier, de sources concordantes. L'ouragan doit pénétrer en cours de journée dans le golfe du Mexique où il risque de reprendre de la vigueur. Dans le nord de Miami, une femme enceinte de 36 ans a été tuée, lundi soir, après avoir percuté avec sa voiture un feu de signalisation arraché par les intempéries. À Fort-Lauderdale, ce cargo transportant de l'acier et du pétrole a été jeté sur la plage, par les bourrasques et des vagues gigantesques.

Texte et photo en page C-1

Texte et tableau page A-3

La relance est aussi reportée d'un an

La STCUQ annule l'achat d'autobus et augmente le laissez-passer de 75 cents

QUÉBEC — La STCUQ retardera d'un an l'application de son plan de relance, achetant moins d'autobus que prévu en 1995. Mais cela n'empêchera pas l'augmentation des contributions exigées des municipalités et des utilisateurs!

C'était soir d'approbation du budget, hier, à la CUQ. Et celui de la STCUQ a été adopté. La grève des chauffeurs a déjà produit ses effets.
 « Notre programme d'immobilisation a été modifié en retardant d'un an les investissements prévus à la phase 2 du plan de relance », dit son président Claude Larose en s'adressant aux maires de la CUQ.

millions \$ sur une période de trois ans ont été réduits de 14,5 millions pour l'année 1995, soit une trentaine d'autobus de moins que prévu. Plusieurs dépenses reliées à la signalisation ne seront pas effectuées.
 « Nous souhaitons que le plan ne soit retardé que d'un an et que la STCUQ améliorera quand même son service à la clientèle, particulièrement son information sur le réseau », commente David Lacoursière du CRUTEC.
Augmentations de tarifs
 Quant au budget régulier, il a

été révisé à la baisse de 1,7 million \$ compte tenu que le plan de relance ne sera pas amorcé. Le programme budgétaire entraînera quand même des hausses de tarifs pour les usagers, et implique une contribution supplémentaire de la part des villes.

Ainsi, le tarif général du laissez-passer augmentera de 0,75 \$ le 1er janvier, passant de 42,75 \$ à 43,50 \$, alors que les tarifs des étudiants et des aînés subiront une hausse de 0,50 \$ qui les fera passer respectivement à 31,75 \$ et 21,50 \$.

« C'est évident que les tarifs ne seront pas augmentés tant que le conflit avec les chauffeurs ne sera pas réglé », dit Claude Larose.

Ces augmentations draineront 0,8 million \$ de plus dans les coffres de la CUQ et les villes y ajouteront 500 000 \$, ce qui compensera pour les augmentations des dépenses de 0,5 %.

« C'est bien moins que le taux d'inflation de 1,7 % prévu pour 1995. Nous ne prévoyons aucune augmentation de salaire car d'une part les salaires des employés sont gelés pour une deuxième année par la Loi 102, et d'autre part, les augmentations qui seront consenties aux chauffeurs devront être compensées par des économies équivalentes dans leur convention », dit M. Larose.

Autres textes page A-13

Autre texte en page A-5

FAITS DIVERS

Stupéfiants, armes, argent et objets volés

La SQ démolit un réseau de criminels à la solde des Hell's

QUÉBEC — La Sûreté du Québec a effectué 14 perquisitions, hier matin, interpellé une quinzaine de personnes et saisi stupéfiants, armes, argent et objets volés, lors d'une intervention destinée à démanteler un réseau de criminels à la solde des Hell's Angels.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Une quarantaine de policiers de l'escouade du banditisme et de l'unité des crimes contre la personne ont participé à cette opération, dont l'origine remonte à une série d'incendies criminels perpétrés dans la région cette année. Qu'on pense aux dommages de 25 000 \$ causés par le feu au bar-chabaret Le Folichon, à L'Anceienne-Lorette, le 4 juillet, ou à l'incendie d'une maison de la rue Everest, à Val-Bélair, le 16 octo-

bre; des traces d'accélérateurs avaient été découvertes sur les lieux de ces deux sinistres.

La SQ a interrogé les 15 individus interpellés — un Hell's Angel et 14 de leurs sympathisants. Une dizaine d'entre eux sont demeurés derrière les barreaux et diverses accusations seront portées contre eux aujourd'hui: possession et trafic de stupéfiants, possession d'armes à autorisation restreinte, crimes d'incendie, intimidation, voies de fait.

Le but premier de cette intervention policière était l'obtention

d'aveux visant à prouver que les Hell's se livrent à une guerre de territoire contre des vendeurs privés pour le monopole du trafic de stupéfiants, principalement dans des bars de danseuses de Québec, Beauport, Val-Bélair et Saint-Nicolas.

Pour conserver leur monopole, les Hells n'hésitaient pas à allumer des incendies, à proférer des menaces de mort et à se livrer à des voies de fait sur leurs adversaires. De l'intimidation quoi! L'un des suspects s'est d'ailleurs mis à table relativement à l'incendie du Folichon. Il aurait fourni le nom de plusieurs complices.

Les policiers se sont rendus hier matin au garage Auto Jimmy, situé au 777, 1^{ère} Avenue, à Québec; ils y ont saisi 1,6 kilo de poudre blanche (cocaïne pure, co-

caine préparée et de la coupe). Ils en ont également profité pour démanteler un réseau de vol d'autos. Les policiers ont aussi visité Vision Tattoo, un commerce de la 3^e Avenue, et une douzaines de rési-

dences et d'appartements de Saint-Nicolas, Québec et Val-Bélair. Bilan des perquisitions? Un revolver #357 magnum, un pistolet 9 mm, un véhicule, des outils volés, 9000 \$, du haschisch, de la

marijuana et de la cocaïne.

Les policiers de Québec et de L'Anceienne-Lorette ont assisté leurs collègues de la Sûreté du Québec lors de l'opération d'hier matin.



Réal Ouellet, de la Sûreté du Québec, montre l'endroit où était dissimulée la cocaïne, dans un commerce de la 1^{re} Avenue.

Il se jette 100 fois du haut d'un sapin géant au profit des démunis

BEAUPORT — Serge Laflamme prévoit se jeter 100 fois d'ici samedi du haut d'un gros sapin de Noël de 18,1 m au profit des pauvres.

par MARCO FORTIER
LE SOLEIL

LE SOLEIL est allé rencontrer le cascadeur hier dans son « sapin » installé dans la cour du Carrefour Beauport. L'échafaud est plus haut que la grosse pancarte du centre commercial.

Laflamme se hisse en haut. Il se tient debout, les deux pieds qui dépassent du plancher. Il fait son signe de croix, avance les deux bras vers l'avant et saute!

Une, deux, trois secondes plus bas, ploc! il s'écrase le dos contre un matelas de 2,43 par 3 mètres, d'une épaisseur de 1,21 mètre. Il se relève, les deux bras dans les airs, sous les applaudissements de la foule. Tout le monde en bas a les mains moites et le souffle court. Pas lui.

— Je remonte!
— ça ne t'énerve pas?
— Oui ça m'énerve. Si ce n'est pas énervant ça devient dangereux. Faut que tu respectes la vie.

Serge Laflamme a 35 ans. Il est cascadeur professionnel depuis 1989. C'est un spécialiste des arts martiaux. Un spécialiste des records Guinness aussi: il a cassé avec ses mains 160 blocs de ciment en 112 secondes en 1989. Et 1,75 tonne de ciment en 74 secondes en 1990. En 1992, il a cassé des blocs de ciment tout en se transformant en torche humaine. Il aime ça.

« Cascadeur de spectacle, c'est plus trippant que cascadeur de film. T'as pas le droit de manquer ton coup... »

Laflamme doit donner son

show jusqu'à samedi. Il invite les gens à venir le voir et à amener de la nourriture ou de l'argent qui seront distribués aux démunis, en collaboration avec plusieurs commanditaires. Vertige garanti.



Serge Laflamme plonge...

Menaces de mort contre Parizeau

Boutet saura dans un mois s'il est apte à son procès

QUÉBEC (PC) — Des médecins devraient déterminer d'ici 30 jours si Benoît Boutet, accusé d'avoir proféré des menaces à l'endroit du premier ministre Parizeau, est apte à subir son procès.

Le prévenu a déjà été examiné pendant cinq jours par le docteur Richard Laliberté. En un si court laps de temps, le médecin s'est toutefois révélé « incapable de déterminer si Boutet était apte à réellement saisir les accusations qui pèsent contre lui ».

Le médecin, qui dit s'interroger « très sérieusement » sur les capacités mentales de Boutet, recommande un examen prolongé afin de déterminer à coup sûr si le prévenu ne simulerait pas le dérangement mental afin d'être exempté de subir un procès.

Boutet sera examiné pendant un mois au centre hospitalier Robert-Giffard et comparaitra de nouveau le 15 décembre. À ce moment, un rapport complet du Dr Laliberté sera présenté au tribunal.

Boutet a déjà plaidé coupable d'avoir proféré des menaces de mort il y a moins d'un mois. Il était également accusé de voies de fait, d'utilisation d'armes dans un dessin dangereux.

Le prévenu a des antécédents judiciaires. Il y a quelques années, il a été reconnu coupable d'avoir menacé sa mère.

Lorsque le nouvel incident est survenu, la semaine dernière, Boutet se trouvait d'ailleurs en période de probation.

Il a été interpellé puis écroué, mercredi dernier, après s'être fait conduire en taxi près de la nouvelle résidence du premier ministre Jacques Parizeau, rue des Braves, disant qu'il « s'en allait faire leur affaire » aux occupants.

Le chauffeur de taxi a cependant eu la présence d'esprit de communiquer avec la police, qui a procédé à l'arrestation de Boutet quelques minutes plus tard.

■ Détenu trouvé sans vie

Un détenu du Centre fédéral de formation, (sécurité maximum) de Laval, a été trouvé mort lundi, a-t-on annoncé hier. Laurent Charpentier, âgé de 58 ans, est vraisemblablement décédé d'un arrêt cardiaque.

L E T R E N T E E T U N °



CÔTES LARGES

LA CHEMISE VELOURS CÔTELÉ 59.95

SUPERBE TEXTURE, SOUPLISSE INCOMPARABLE DU VELOURS DE COTON CÔTELÉ PLUS LARGE POUR UNE CHEMISE À POCHES PLAQUÉE BOUTONNÉE À CHOISIR EN FORÊT, MARINE, ROUGE, M.G.TG.



EXCLUSIF AU 31

LE BOXEUR TARTAN 11.99

COUPE SPÉCIALEMENT POUR LE 31 UN BOXEUR PUR COTON TISSÉ OFFERT DANS UNE GAMME DE CARREAUX AUX COULEURS INSPIRÉS DES CLANS ÉCOSSAIS TRADITIONNELS. DOMINANCE DU VERT, ROUGE, MARINE, P.M.G.TG.TG.



EMPIÈCEMENTS DE SUÈDE

LE PARKA CARREAUX DE CHASSE 159.95

UN TROIS-QUARTS FORME CHEMISE EN CHAUD MOLLETON DE LAINE À CARREAUX AVEC EMPIÈCEMENTS DE SUÈDE AUX ÉPAULES, AU COL ET À LA TAILLE. COMBINAISON DE MOKA ET BEIGE OU MARINE ET OLIVE, P.M.G.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 15-11-94

4-5-2

5-2-5-1

BANCO

tirage du 15-11-94

5-9-14-20-22-23-32-34-38-39

41-43-45-47-51-58-61-62-67-69



PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

la maison
simons

LA TROIS

LE SOLEIL

La plupart doivent piger dans leurs surplus accumulés

Les commissions scolaires en santé... apparemment

QUÉBEC — Les 20 commissions scolaires de la grande région de Québec affichent, selon toutes apparences, une santé financière resplendissante. La plupart ont dans leurs coffres des surplus accumulés qui feraient l'envie des gouvernements supérieurs.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

À la suite d'une enquête effectuée par LE SOLEIL auprès des commissions scolaires des régions 03 et 12, il apparaît que les commissions budgétaires d'environ 1 milliard \$ imposées à l'ensemble des commissions scolaires par le gouvernement québécois depuis 10 ans, dont 166 millions \$ pour l'année en cours, n'ont pas d'effets trop visibles sur les états financiers de ces organismes.

Mais, selon la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Mme Diane Drouin, ces apparences sont trompeuses. « Selon la loi, explique-t-elle, les commissions scolaires ne peuvent présenter de budget déficitaire, à moins que ce déficit ne soit compensé par des surplus accumulés. » Pour elle, ce qui peut apparaître comme une bonne santé financière des organismes scolaires est avant tout le fruit d'une saine gestion des administrateurs.

Pour présenter un budget déficitaire, une commission scolaire doit avoir l'approbation du ministre de l'Éducation. Si cette approbation est obtenue, l'organisme doit répondre à certaines conditions, dont la principale est de présenter un plan triennal de redressement de ses finances.

Actuellement, parmi les commissions scolaires de la région, trois sont soumises à cette condition. Il s'agit des commissions scolaires de la Côte-du-Sud, des Chutes Montmorency et de Lévis-Bellechasse.

Le portrait

En juin dernier, 12 des 20 commissions scolaires de la région ont terminé l'année financière avec un déficit et ont dû piger dans leur surplus accumulé. Ce surplus n'est pas éternel et des commissions scolaires se retrouveront bientôt dans une situation intenable. C'est le cas de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) qui, l'an dernier, a pris près de 2,5 millions dans ce sur-

plus pour équilibrer son budget.

De plus, le surplus accumulé qui apparaît au bilan des commissions scolaires n'est pas totalement libre, comme l'expliquait M. Alain Métivier, directeur des ressources financières à la commission scolaire des Découvreurs.

Cette commission scolaire affiche un surplus accumulé de 4,6 millions, mais de ce total il faut soustraire un montant de 898 364 \$, qui constitue un surplus réservé, et un autre montant de 3,7 millions \$, qui provient de la vente d'un terrain. En fait, selon M. Métivier, la commission scolaire ne dispose que d'un surplus accumulé de 558 488 \$, libre pour « payer éventuellement l'épicerie ».

Par ailleurs, M. Métivier fait remarquer que les surplus accumulés par les commissions scolaires représentent, dans la plupart des cas, moins de 1 % de leur budget total.

La présidente de la FCSQ abonde dans le même sens. « On ne peut parler de surplus, quand il représente moins de un ou 2 % du budget », dit Mme Drouin.

Pour Mme Drouin, les commissions scolaires devraient avoir la

Situation financière des commissions scolaires des régions 03 et 12

Commission scolaire	Taux de taxation permis 1994-1995	Taux de taxation réel 1994-1995	Revenus au 30 juin 1994 (en dollars)	Surplus au 30 juin 1994 (en dollars)	Déficit au 30 juin 1994 (en dollars)	Surplus accumulé au 30 juin 1994	Déficit accumulé au 30 juin 1994
Beauce-Abénaquis	0,35	0,35	37.937.809	992.779	—	1.065.791	—
Beauport	0,35	0,35	57.184.000	—	316.000	1.075.000	—
Belles-Rivières	0,2829	0,2829	48.897.169	265.942	—	69.773	—
Black-Lake-Disraeli	0,35	0,35	22.289.149	210.494	—	441.723	—
Charlesbourg	0,2774	0,2774	49.415.436	895.720	—	2.671.897	—
Chaudière-Étch	0,35	0,35	123.837.589	—	624.352	8.248.026	—
Ch.-de-la-Chaudière	0,35	0,35	74.417.377	—	386.886	1.166.000	—
*Ch. Montmorency	0,25	0,25	41.454.000	—	63.435	280.668	—
CECQ	0,221	0,221	111.855.000	—	2.154.000	2.480.000	—
Côte-du-Sud	0,35	0,35	39.077.563	—	415.289	—	338.229
Des Découvreurs	0,1698	0,1698	83.771.372	—	1.457.721	4.657.517	—
Du Gouffre	0,35	0,35	15.388.047	79.216	—	618.186	—
Des Îlets	0,35	0,35	45.179.518	—	41.767	438.555	—
L'Islet-Sud	0,35	0,35	9.261.798	—	51.642	952.901	—
Jeune-Lorette	0,35	0,35	75.565.000	1.027.000	—	2.850.000	—
Laure-Conan	0,35	0,35	22.435.976	307.172	—	832.931	—
*Lévis-Bellechasse	0,35	0,35	78.700	300.000	—	—	1.200.000
Lotbinière	0,35	0,35	33.415.919	—	286.107	17.996	—
Portneuf	0,35	0,35	50.068.975	—	1.001.576	1.473.733	—
Thetford-Mines	0,35	0,35	38.842.597	—	32.105	826.197	—

* Chutes-Montmorency: Les chiffres concernant les revenus, le déficit et le surplus accumulé sont ceux de l'exercice financier se terminant le 30 juin 1993. Ceux de l'exercice finissant le 30 juin 1994 n'étaient pas disponibles.

possibilité de fixer elles-mêmes le taux de la taxe scolaire. « Ça ne veut pas dire que le taux doublerait, explique-t-elle. Mais les com-

missions scolaires devraient pouvoir s'entendre avec leurs contribuables pour se donner des services spéciaux ou pour empê-

cher des fermetures d'écoles; ce que ne permet pas le carcan imposé par le gouvernement au niveau de la taxation », dit-elle.

La chablis créera des problèmes financiers sérieux

PETIT-SAGUENAY — Les propriétaires de la Scierie du Fjord, de Petit-Saguenay, craignent que le chablis survenu au coeur de leur aire de coupe dans Charlevoix n'ait des conséquences sérieuses sur leur entreprise. « C'était notre grenier. Nos coûts d'exploitation viennent subitement d'en prendre un coup à la hausse », dit le directeur de l'usine, M. Jean-François Mérette.



Les travailleurs forestiers s'affairent depuis lundi à dégager la route et la rivière du Gouffre engorgée à cause du chablis de la semaine dernière.

textes de DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

À court terme, les responsables de la scierie ont l'intention de demander au ministère d'augmenter le volume de coupe dans d'autres secteurs qui leur sont alloués, comme le Parc des Laurentides, pour compenser pour les pertes à la suite de la catastrophe naturelle. « C'est essentiel pour maintenir l'usine ouverte au cours de l'hiver », assure M. Mérette.

La Scierie du Fjord a des droits de coupe de 67 000 mètres cubes dans le secteur de la ZEC des Martres qui a été durement touchée par des vents violents. Les entrepreneurs avaient à peine abattu 32 000 mètres cubes et la poursuite des opérations sur une échelle régulière est devenue impossible. « La récupération du bois ne sera pas une mince affaire. Elle entraînera des coûts supplémentaires importants », relève M. Mérette en parlant d'une augmentation de 40 à 50%. Notons qu'un mètre cube de bois rendu à l'usine coûte entre 36 et 45 \$.

Une cinquantaine de travailleurs sont affectés aux coupes dans le secteur des Martres. La Scierie du Fjord prévoit couper dans le secteur jusqu'en février. Dès la première chute de neige importante, elle devra toutefois y mettre fin. « C'est trop dangereux pour la sécurité des travailleurs »,

souligne M. Mérette.

La Scierie du Fjord emploie 50 personnes sur deux quarts de travail. Dans la cour de l'usine, à Petit Saguenay, il y a des tiges pour produire encore deux mois seulement. Les responsables comptent sur les arrivages de la ZEC des Martres pour assurer la production de l'usine durant tout l'hiver. « Nous allons rencontrer les autorités du ministère des cours des prochains jours pour tenter d'en arriver à un compromis », avance M. Mérette. L'usine de Petit Saguenay a une capacité de production de 20 millions de pmp

annuellement.

Par ailleurs, les responsables de l'unité de gestion de Charlevoix poursuivent leurs travaux pour déterminer l'ampleur des dommages à la forêt. Des photographies aériennes seront disponibles dans les prochains jours et elle permettront d'évaluer plus exactement la situation.

Le plan de récupération est toutefois déjà en marche. Les travailleurs forestiers s'affairent depuis lundi à dégager la route et la rivière du Gouffre. « C'est urgent avant les premières neiges. Les

infrastructures pourraient être en danger le printemps prochain », signale, le directeur de l'unité, M. Pierre Martel.

Les évaluations préliminaires font état de 150 à 175 000 mètres cubes de bois marchand qui devront être récupérés d'ici 1996. « À court terme, les opérations sont entravées mais des effectifs supplémentaires devront être mis à l'oeuvre l'an prochain pour récupérer le bois le plus rapidement possible », indique M. Martel. Les arbres renversés par le vent commenceront à se détériorer à la fin de l'été prochain.

Le travail est commencé pour sauver les saumons de la rivière du Gouffre

SAINT-AIMÉ-DES-LACS — Les responsables du ministère de la Faune sont encore dans l'expectative concernant les conséquences du chablis de la semaine dernière pour la saumon de la rivière du Gouffre.

« L'incubateur à oeufs qui était placé dans le secteur ne semble pas touché. C'est une excellente nouvelle », dit le responsable du ministère dans Charlevoix, M. Gérald Gosselin.

Des milliers d'arbres se sont écrasés au-dessus de la rivière qui serpente dans le secteur touché par le chablis. Les travailleurs forestiers doivent entreprendre sous peu des travaux de dégagement.

Le secteur de la rivière du Gouffre est situé juste au-dessus des aires de fraye des saumons. Les biologistes craignent que les arbres soient à l'origine d'embacles qui ravageraient les frayères au printemps.

Les rivières à saumons sont protégées de façon spéciale lorsqu'il y a des exploitations forestières aux alentours. Le ministère a décrété une bande que les entrepreneurs ne peuvent pénétrer

avec la machinerie. Devant l'ampleur du désastre, c'est M. Gosselin qui a le pouvoir d'accorder des dérogations. « Elles sont tellement nombreuses qu'il est impensable d'en référer à Québec à la pièce », signale-t-il.

« Nous devons faire vite, les premières neiges peuvent venir compliquer le travail des forestiers. » Le dégagement de la rivière est d'autant plus prioritaire que les embacles pourraient également endommager l'infrastructure routière. Il y a deux ponts importants enjambant le rivière. Les pertes pourraient se chiffrer en centaines de milliers de dollars.

Enquête interne déclenchée Une transaction de Rexfor surprend le cabinet du ministre

QUÉBEC — Le ministre des Ressources naturelles François Gendron vient de déclencher une vérification interne sur une transaction conclue par la société Rexfor qui s'est départie, de façon fort discrète, de toutes ses actions dans les Produits forestiers Gatineau Inc.



Au cabinet du ministre François Gendron, on a indiqué en fin de journée que le ministre a demandé au sous-ministre André Vézina de mener une vérification dans cette affaire.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

Cette vente, conclue il y a trois semaines, n'a jamais été rendue publique et elle a pris par surprise hier certaines personnes chez Rexfor, et même au cabinet du ministre responsable. C'est le président et chef de direction de Rexfor, Jean-Marie Rodrigue, qui a lui-même confirmé au SOLEIL que la société a cédé pour 2 millions \$ ses intérêts dans Produits forestiers Gatineau, qui représentaient 25 % du capital-action, à Gestion Grand Remous.

Le président de Produits forestiers Gatineau est M. Alain Brunet, un bon ami de M. Rodrigue, et Gestion Grand Remous appartient également à M. Brunet.

Selon M. Rodrigue, Gestion Grand Remous n'a fait qu'exercer l'option d'achat qui lui avait été consentie, il y a deux ans, en août 1992, quand elle avait acquis une partie de Produits forestiers Gatineau. « Nous étions restés pour 25 % parce que la Société de développement industriel (SDI) mettait moins d'argent que prévu et qu'il manquait un peu d'argent aux gens de Grand Remous. Le cabinet du ministre a été tenu informé mais cette transaction était incluse dans le décret d'il y a deux ans ».

Selon M. Rodrigue cette affaire a été conclue il y a deux ou trois semaines et il ignore pourquoi elle n'a pas été annoncée. « Elle a été annoncée à l'interne », commente ce dernier.

Au cabinet du ministre Gendron, on a indiqué en fin de journée que le ministre a demandé au sous-ministre André Vézina de mener une vérification dans cette affaire.

« Je ne suis pas en mesure de vous dire si on était au courant depuis trois semaines », mentionne l'attaché de presse de M. Gendron, Daniel Laplante, mais quand M. Gendron l'a su, il a demandé une vérification, sur le plan juridique, de l'ensemble du dossier pour voir si tout est correct, comment la transaction s'est faite. Il apparaît que le ministère a été placé devant un fait accompli. « La vente était attachée par le décret de 1992, on pouvait pas l'arrêter, c'est pour ça qu'elle a eu lieu », ajoute M. Laplante.

LE SOLEIL a déjà décrit, il y a quelques temps, le tissu de relations très étroites dans les filiales de Rexfor. MM Rodrigue et Brunet ont été associés notamment dans la scierie Taschereau rescapée par Rexfor.

PAS D'AUTOBUS ? PRENEZ LE METRO...

GEO METRO 1994

P.D.S.F.: 9585\$

7994\$*

Taxe et transport en sus



3 portes

Moteur 1 litre, 3 cylindres, boîte manuelle à 5 rapports, suspension indépendante aux 4 roues, servofrein, siège arrière à dossier rabattable, essuie-glaces à balayage intermittent.

Aussi Rabais très très intéressants sur les DÉMONSTRATEURS

MARLIN Geo

Chevrolet Oldsmobile Inc.

c'est grandement accueillant!

2145, boul. Charest Ouest, Québec

688-1212

AVANT D'ACHETER comparez les prix



4 portes

4 cylindres, 5 vitesses, servofrein, suspension indépendante aux 4 roues, essuie-glaces intermittents, siège arrière rabattable indépendant, etc.

GEO METRO 1994

P.D.S.F.: 17065\$

9294\$*

Taxe et transport en sus

LA POLITIQUE

Jacques Parizeau devant les milieux d'affaires montréalais

«Le fédéral appauvrit le Québec»

MONTRÉAL — Le premier ministre Jacques Parizeau a profité hier de son passage devant les milieux d'affaires montréalais, loin d'être acquis à la thèse souverainiste, pour donner un véritable coup d'envoi à sa campagne référendaire en accusant le système fédéral d'appauvrir le Québec et en écorchant au passage le concept de « souveraineté partagée » du chef conservateur Jean Charest.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

Pour son premier discours devant un auditoire non partisan, M. Parizeau a fait salle comble, devant la Chambre de commerce de Montréal, où plus de 900 personnes, qui avaient payé leur place à table, lui ont réservé un bon accueil. Et le chef du gouvernement, loin de s'en tenir aux seuls arguments économiques, a plutôt choisi de démontrer que « le système canadien se referme sur la volonté d'autonomie historique du Québec ».

Dans cet esprit, M. Parizeau a accusé le chef conservateur Jean Charest de jouer « à l'autruche et de lancer les Québécois dans un cul-de-sac » avec son concept de souveraineté partagée. En reprenant le « faux-fuyant de Robert Bourassa, il devrait avoir le courage de nous dire que ses propositions de réforme, de redistribution des pouvoirs, n'ont aucun écho dès qu'on sort du Québec ».

Le premier ministre rappelle que M. Charest a tenté à deux reprises, sans succès, de vendre le concept de société distincte aux

Canadiens. « Maintenant il voudrait proposer quelque chose d'encore plus ambitieux ? Encore des illusions. »

M. Parizeau ne cache pas que la troisième période est bel et bien engagée. « Là vous allez voir. Regardez-moi aller maintenant, de semaine en semaine. Je suis en campagne référendaire. C'est quand même très important, c'est une décision majeure. On ne se donne pas... ce n'est pas un rêve, on ne parle pas de quatre ou cinq ans ou nos petits-enfants régleront ça. On y va là. On y va », a clairement établi M. Parizeau à l'occasion de la rencontre de presse qui a suivi son discours devant les gens d'affaires de la Métropole.

Le premier ministre a précisé que les pourparlers sont en cours avec les « alliés naturels » de la thèse souverainiste et que la structure d'accueil des forces du Oui serait en place dans une quinzaine de jours.

Reprenant une thèse qu'il avait amorcée, il y a une dizaine de jours, en dressant un tableau des finances publiques au Québec, M. Parizeau s'est attardé à démontrer que « le Canada agit comme un frein à notre capacité de prendre les virages importants ». Il signale ainsi que lorsque le Québec amé-

liore sa situation économique en créant de l'emploi, le gouvernement fédéral vient chercher près des trois quarts des revenus additionnels créés par une réduction des transferts fédéraux.

Si par ailleurs, Québec coupe ses dépenses de 500 millions \$ avec le résultat que les Québécois travaillent moins et paient moins d'impôts, le gouvernement fédéral rembourse les deux tiers des pertes de revenus du gouvernement québécois. « Le système de transferts fédéraux taxe la performance et récompense le surplace », en conclut Jacques Parizeau.

Devant ces gens d'affaires qui lui ont réservé une ovation, M. Parizeau a réitéré son intention de mettre fin au « surplace » constitutionnel et économique.



Landry précède Parizeau

Le premier ministre Jacques Parizeau effectuera une visite officielle en France au début de l'année prochaine, probablement dans la deuxième moitié de janvier. Le ministre québécois des Affaires étrangères, Bernard Landry (à droite ci-dessus), l'a annoncé hier à Paris à l'issue d'une rencontre avec le premier ministre français Édouard Balladur.

Pas question de laisser tomber la MIL

MONTRÉAL — Le premier ministre Parizeau a de nouveau promis, hier, de ne pas laisser tomber le chantier naval de la MIL Davie et de se lancer seul dans la construction d'un traversier pour les Îles-de-la-Madeleine si Ottawa refuse de s'engager.

par GILLES BOVIN ET HÉLÈNE BARIL
LE SOLEIL

« J'ai dit qu'on ne laisserait pas tomber le dernier grand chantier naval au Québec. On ne va pas le laisser tomber ! » a martelé le premier ministre qui accuse le fédéral

de multiplier les tergiversations dans ce dossier. M. Parizeau entend faire le point sur ce dossier à la réunion du conseil des ministres, aujourd'hui.

« On n'arrive pas à avoir une décision claire du gouvernement fédéral », déplore M. Parizeau qui laisse entendre qu'Ottawa, au cours des dernières 48 heures, aurait même remis en question sa participation au paiement des frais de service de cette desserte maritime entre Souris (Île-du-Prince-Édouard) et les Îles-de-la-Madeleine.

« À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral fait des huit sur la glace. Il n'y a rien pour décider le gouvernement fédéral à revenir dans le droit chemin que d'exprimer clairement notre position : le chantier ne fermera pas ! »

« S'il le faut », le gouvernement québécois est déterminé à agir seul pour lancer la construction de ce traversier au chantier de Lauzon, promet M. Parizeau. « Si le gouvernement fédéral nous dit « nous allons fermer le chantier », nous nous disons : non, il va rester ouvert. Et le projet de traversier dont j'ai parlé, il tient toujours. »

Après avoir rappelé que le chantier de Lévis reste le seul, le long du Saint-Laurent, à disposer de cales sèches de cette capacité pour la réparation de bateaux, M. Parizeau en vient à la conclusion que « quand bien même ça ne serait que ça, le chantier il va demeurer ». Il évalue à 150 millions \$ la construction de cales de cette envergure.

Pas d'engagement

Pour sa part, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Paillé, a refusé de s'engager à investir pour maintenir le chantier en vie si le gouvernement fédéral tarde à accorder le contrat du tra-

versier des Îles ou s'il refuse la proposition du Québec.

Vendredi, la majorité des emplois restants à Lévis disparaîtront avec la fin des travaux sur le destroyer Huron. Que va faire le gouvernement du Québec ? lui-a-t-on demandé.

« Une des choses qu'il pourrait faire, c'est de commander à son chantier maritime un autre type de bateau. Mais là, la décision là-dessus, elle ne m'appartient pas », a esquivé le ministre.

M. Paillé a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de soumettre lui-même une proposition en ce sens aujourd'hui au conseil des ministres parce que « s'il y a une proposition de bateau à être mise sur la table du conseil des ministres, c'est le ministre des Transports qui va l'acheter, ce bateau-là ».

Le ministre n'est pas prêt non plus à s'engager à financer le plan d'affaires soumis par la direction de MIL Davie, même s'il s'agit cette fois de sa responsabilité directe.

Louise Beaudoin Pas de montagne dans la souveraineté

QUÉBEC — « La souveraineté ce n'est pas une montagne », a affirmé hier soir Louise Beaudoin, ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, devant plus de 400 personnes massées autour des « Rendez-vous de la souveraineté » au collège Saint-Charles-Garnier

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

À ces gens déjà convaincus la ministre a expliqué que c'est « relativement simple et facile » de parvenir à la souveraineté et elle a insisté sur la nécessité de maintenir une association économique avec le Canada. Ce n'est pas pour rien, dit-elle, que le premier ministre Jacques Parizeau fera sa première sortie hors Québec à Toronto la semaine prochaine.

« Il existe un fort consensus au Québec pour maintenir l'espace économique existant entre le Québec et le Canada. Le Canada a intérêt à maintenir cet espace. Le Québec proposera par un traité d'association son maintien en vue d'assurer sa transition harmonieuse. Nous croyons plus facile de le maintenir que de se lancer dans une négociation tous azimuts pour le changer. Le maintien de cet ensemble constituerait une des formes d'intégration les plus saines existant entre États souverains », de dire Mme Beaudoin.

Elle a rappelé que le Québec constitue le deuxième marché en importance pour les exportations du reste du Canada, pour 20 milliards \$, devancé seulement par les États-Unis. Le Québec veut donc maintenir une monnaie commune, une union douanière, ainsi que la libre circulation des biens et services et des capitaux.

En ce qui regarde la monnaie, la ministre estime que la commission Bélanger-Campeau a clairement établi que le Québec pourrait conserver cette devise sans que « quiconque puisse l'en empêcher ».

Par ailleurs, la conférencière a fait valoir, qu'au-delà des chiffres, il est primordial que les souverainistes misent sur « le coeur et la passion » pour rallier les adversaires d'hier. « C'est la clé du référendum, rassembler les gens au-delà de la partisanerie et nos vieilles rancunes, refaire une coalition région par région. La campagne référendaire est commencée depuis 25 ans ».

La semaine prochaine, l'orateur du « Rendez-vous » sera Jean-François Lisée, ex-journaliste et auteur du « Tricheur » devenu conseiller politique. On attend beaucoup de monde.

MEGA VENTE chez

UNIFORMES SÉLECT

Les plus grandes marques recherchées telles : Simon Chang Uniformatique etc.

Les 1300 pi² d'uniformes du domaine de la santé sont à des prix époustouflants !

Sortie Pierre-Bertrand sud de l'autoroute de la Capitale (face au Dunkin Donuts).

683-9650

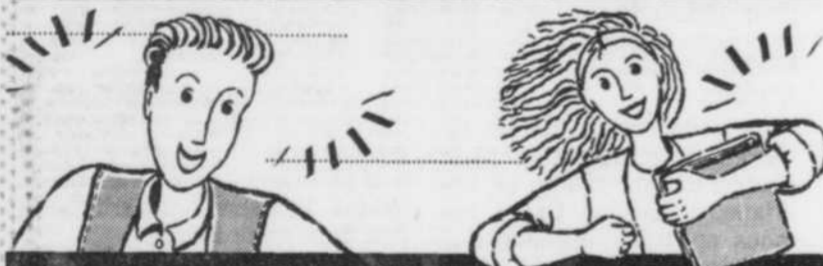
Uniformes Sélect 355, Marais, #166 683-9650

Uniformes Sélect 355, Marais, #166 683-9650

Rabais de 20\$ sur uniformes de 85\$ et plus. Un coupon par article. Durée limitée / Valide sur prix cour.

Rabais de 10\$ sur uniformes entre 50\$ et 85\$. Un coupon par article. Durée limitée / Valide sur prix cour.

Les reproductions seront acceptées. Aucune limite de coupons par client.



CATHERINE et JEAN-FRANÇOIS ONT CHOISI

Le collège

SAINT-CHARLES-GARNIER

PORTES OUVERTES

Pour les futurs élèves, garçons ou filles, et leurs parents:

LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE à 13h30 précises.

Venez découvrir un milieu de vie qui favorise l'éclosion des talents des jeunes.

SERVICE DE GARDERIE

EXAMENS D'ADMISSION

Le 26 novembre et le 3 décembre 1994 à 8h30, pour les futurs élèves de 1^{re} secondaire;

le 21 janvier 1995 à 9h00, pour les futurs élèves de 2^e à 5^e secondaire.

BIENVENUE!

Les parents et élèves intéressés aux examens d'admission doivent communiquer avec le secrétariat du Collège au 681-0107, poste 304.

1150, boul. René-Lévesque Ouest Québec (Québec) G1S 1V7

Aujourd'hui jusqu'au 20 novembre

Eaton salue Viking

Avantage pour avantage, Viking Eaton vous en procure plus pour votre budget.

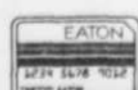
Le réfrigérateur 18 pi cu. Viking Eaton. Notre appareil le plus recherché. C'est un Viking - seulement chez Eaton. Modèle #F 1830 939⁹⁹\$



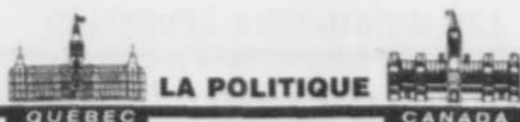
D'autres vedettes arriveront bientôt! Eaton. Votre spécialiste en électroménagers.

La garantie «tout est garanti», eh oui!

Les prix de nos articles sont aussi avantageux que ceux de nos concurrents. Mais nous faisons plus. Nous vous aidons à prendre la meilleure décision, lors de vos achats et ce, sans aucune pression. De plus, notre personnel se rendra à votre domicile, peu importe où que vous soyez au pays. Et puis n'oubliez pas notre garantie Eaton. Tout est garanti. Mais oui, tout et en tout temps.



EATON



Déclaration historique de Bogor

L'APEC se donne 25 ans pour créer un libre-échange

BOGOR (Indonésie) — Les pays riverains du Pacifique se sont donnés un quart de siècle pour parachever la plus vaste zone de libre-échange au monde, prenant soin d'afficher un esprit d'ouverture à l'égard d'autres grands acteurs régionaux comme l'Europe.

par PASCAL MALLET
de l'Agence France Presse

Les 18 pays du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), dont la Chine, les États-Unis, le Japon et le Canada, se sont engagés à l'issue de leur second sommet à instaurer le libre-échange en 2010 pour les pays riches et 2020 pour tous les autres.

Le président Bill Clinton, qualifiant d'« historique » l'accord, a

souligné qu'il « réduira les barrières douanières encore plus que le GATT » (Accord général sur le commerce et les droits de douane).

À l'issue d'une journée de discussions informelles au palais de Bogor (60 km au sud de Djakarta), seule la Malaisie a émis des réserves qualifiant de « non contraignant » l'engagement pris par l'APEC.

Elle s'est inquiétée de la capacité des petits pays à faire face à plus grand qu'eux dans des

marchés ouverts et a rappelé que les décisions de l'APEC n'avaient pas valeur contraignante, a indiqué un haut responsable américain ayant requis l'anonymat.

Pour le premier ministre Jean Chrétien, il va de soi qu'un accord public a valeur d'engagement.

Les réserves de la Malaisie n'empêcheront pas l'APEC, cinq ans après sa naissance, de prendre un véritable départ, estiment les analystes.

L'APEC a désormais pour objet d'accompagner et d'encadrer l'essor d'une région qui représente déjà plus de la moitié des échanges mondiaux, et a un potentiel de développement colossal.

Les signataires ont « insisté » dans leur déclaration sur le fait que l'APEC « était fortement opposée à la création d'un bloc commercial tourné sur lui-même, ce qui entraverait la marche vers le libre-échange à l'échelle globale ».

Ils ont utilisé systématiquement le terme de « libre-échange ouvert ».

Même si l'APEC reste en principe une organisation informelle et fondée sur le consensus, sans rien d'obligatoire, ce résultat est considéré par tous les diplomates comme un grand succès personnel pour le président indonésien Suharto.

Il traduit la confiance que les économies d'Asie, en plein boom économique, éprouvent désormais face à la concurrence internationale et celle, retrouvée, des pays d'Amérique, représentés à ce sommet par le Canada et les États-Unis et pour la première fois, par le Mexique et le Chili.

L'idée maîtresse de la déclaration dite « de Bogor » est d'une part d'accorder aux pays les moins développés une aide à la croissance en leur ouvrant dès 2010 les marchés des pays riches de l'APEC, tandis que ces derniers devront attendre 2020 pour profiter à plein des énormes débouchés que représentent les nouveaux marchés asiatiques.

Un certain flou subsiste au su-



Dans les jardins du palais présidentiel, les chefs de gouvernement, de gauche à droite, Jean Chrétien, Carlos Salinas de Gortari (Mexique), Eduardo Frei (Chili), Bill Clinton (USA) et Kim Young-sam (Corée du Sud), se détendent après le déjeuner.

jet de ce que recouvre l'expression pays développés, catégorie à laquelle appartiennent incontestablement le Japon, les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle Zélande.

Fermeture du Collège militaire de St-Jean

Massé a raté l'occasion de faire amende honorable, dit Bouchard

OTTAWA — Le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé a raté une bonne occasion de faire amende honorable en retardant la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean, a soutenu hier le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

par HUGUETTE YOUNG
de la Presse canadienne

Aux Communes, M. Bouchard a demandé au ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé d'accepter la suggestion du maire de Saint-Jean de repousser de trois ans la fermeture du collège.

Voyant que M. Massé demeurait intraitable, il a imploré le ministre de décréter un moratoire « d'au moins un an », avant de « commettre l'irréparable ».

« Réalise-t-il que beaucoup de gens au Québec et au Canada attendent de lui qu'il accepte la trêve que l'opposition officielle lui propose aujourd'hui et prenne le temps d'amorcer avec les intéressés un véritable dialogue constructif? »

« Le chef de l'Opposition a raison quand il dit qu'il est temps de faire une trêve, de voir le bon

sens, d'avoir un compromis. Or, ce compromis, nous l'avons déjà », a répliqué M. Massé, en brandissant l'entente du 19 juillet signée par l'ex-premier ministre Daniel Johnson.

Il en coûterait 23 millions\$ par année au Trésor fédéral pour maintenir ce collège en vie « alors que nous en n'avons plus besoin », a-t-il poursuivi.

De plus, a ajouté M. Massé, « nous avons maintenant une entente avec le gouvernement du Québec qui nous permet de garder ouvert le Collège de Saint-Jean et d'en faire une institution civile. C'est l'accord que nous avons présentement et que nous désirons mettre en oeuvre ».

Depuis le rejet de la proposition Beaudoin la semaine dernière, M. Massé répète que les activités de formation des militaires doivent être concentrées à Kingston.

Hier, M. Bouchard s'est demandé si Kingston aurait la « capacité d'absorber » les nouveaux élèves-officiers qui jusque-là étaient desservis par Saint-Jean et le collège de Royal Roads, de Victoria.

Selon M. Massé, « les barriques de CFB Kingston sont inoccupées », et serviront à loger les nouveaux étudiants. Dans trois ans, a-t-il poursuivi, Kingston pourra accueillir 900 élèves.

A l'extérieur des Communes, M. Bouchard a dit regretter le geste d'Ottawa.

« Vous remarquerez qu'on a fait un effort sérieux pour dépolitiser la décision, pour donner un retrait élégant au gouvernement, a-t-il commenté. Il me semble qu'il y avait une porte que le gouvernement aurait pu emprunter pour se tirer d'un mauvais pas et rétablir la situation. »

Selon lui, la preuve n'a pas été faite que la fermeture de Saint-Jean ait été motivée par des motifs budgétaires.

« C'est une décision qui a été prise à la légère, sans analyse, sans vérification, à partir d'une courte vue », a-t-il ajouté.

Le Canada doit mettre le commerce avant tout

OTTAWA (D'après PC) — Le Canada est un pays qui doit mettre le commerce avant tout, parler des droits de la personne du bout des lèvres et faire la promotion active de sa culture. Voilà la nouvelle image du Canada que nous laisse la lecture du rapport rendu public hier par la majorité libérale

siégeant au comité mixte spécial sur la politique étrangère. « Le Canada ne doit pas accepter de devenir 'le 9-1-1' du monde entier », note la majorité. Fini l'idéalisme, on donne priorité au réalisme économique, à la libéralisation des échanges et à la création de nouveaux marchés. La promotion des droits de la personne est une question parmi tant d'autres, qui ne fait l'objet d'aucun chapitre spécifique.

MAUX DE PIEDS

DOULEUR AUX PIEDS
FATIGUE À LA MARCHÉ
PROBLÈMES DE GENOUX ET DE DOS

POULIOT

= MARCHER AVEC CONFORT ET ÉLÉGANCE
= ORTHÈSES DÉLICATES ET CHAUSSURES ESTHÉTIQUES

LABORATOIRE POULIOT

Notre spécialité: Les pieds quels qu'ils soient

2990, CHEMIN SAINTE-FOY, SAINTE-FOY 652-0100

VENTE DE TAPIS DE PERSE

1968 **DERNIÈRE EXPOSITION EN 1994**

Aimeriez-vous voir la plus vaste sélection de tapis de Perse en Amérique du Nord? Aimeriez-vous voir un assortiment de tapis, moquettes et de tapis de couloirs en combinaison de dessins et de couleurs que vous recherchez sans avoir jamais trouvés ailleurs?

JEUDI ET VENDREDI 17 ET 18 NOVEMBRE - DE 11h À 21h

Voulez-vous voir la sélection que le président de notre compagnie, en coopération avec le H.A.M. d'Iran et l'Association du tapis iranien au Bazar de Téhéran, a choisie durant les quatre derniers mois.

Aimeriez-vous voir une sélection de plus de 2500 pièces réunies sous un seul toit et

TOUTES RÉDUITES JUSQU'À 50% DE LEUR PRIX COURANT

Aimeriez-vous voir une collection choisie durant l'Exposition internationale des tapis de Perse qui s'est tenue à Téhéran, en août '94? Alors, vous devez absolument voir notre collection. Par exemple:

- Soie Qum 16' sur 16' et soie Qum Mir-Mehdi de 10' sur 13'. À voir absolument!
- Semi-antique Kashan, Sarouk, Mashhad et Tabriz Impérial et un Kazak antique.
- La plus belle collection de tapis Torkman et de tapis de tribus.

Vous verrez également la plus vaste collection de tapis persans dans des dimensions à partir de 2' sur 2' jusqu'à 12' sur 18' et de tapis de couloirs jusqu'à 37' de longueur (tapis de couloir en soie jusqu'à 22' de longueur). Vous verrez des centaines de tapis de tribus, de sacs, de sacs de selle et les Kilims parmi les plus fins.

Les experts sont unanimes à dire que les tapis persans doivent être achetés auprès de vendeurs sérieux. La réputation bien établie depuis 26 ans par la Maison des tapis de Perse, dont le siège social est situé à Calgary, parle par elle-même et nous garantissons que nos prix sont les plus bas au pays. Venez nous rencontrer avant notre départ vers d'autres villes du Canada.

HOLIDAY INN / 3125, BOUL. HOCHÉLAGA, SAINTE-FOY

Une filiale de Kashmiri Holdings Co. Ltd., Calgary

Des tapis persans pour les gens au goût raffiné. Au service des Canadiens, d'un océan à l'autre depuis 1968.

LE TREN ET UN®

NOTRE IMPORTATION D'ALLEMAGNE

LE MANTEAU PURE LAINE

499.95

MARINE, BOUTEILLE, COGNAC

DISPONIBLE À STE-FOY ET GALERIES DE LA CAPITALE

la maison

simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

Axworthy s'en prend aux «riches chômeurs»

OTTAWA (PC) — Lloyd Axworthy a tenté hier de répondre à ceux qui critiquent les propositions visant les usagers fréquents de l'assurance-chômage en demandant s'il était juste que certains Canadiens riches touchent régulièrement des prestations d'assurance-chômage.

La députée Christiane Gagnon, du Bloc québécois, a accusé M. Axworthy d'essayer de diviser les sans-emploi en deux catégories et de priver de prestations certains qui ont payé des cotisations d'assurance-chômage.

Mais le ministre a demandé s'il était juste que les Canadiens à faible revenu financent les prestations d'assurance-chômage que touchent les nantis.

Les propositions de réaménagement de l'assurance-chômage sont au cœur de la grande réforme des programmes sociaux de M. Axworthy.

Parmi les options : couper

l'assurance-chômage en deux parties, l'une offrant une prestation de base pour la plupart des individus et l'autre comprenant des prestations assorties de plus de formation pour les chômeurs chroniques.

M. Axworthy a aussi suggéré de refuser l'assurance-chômage aux familles gagnant plus de 50 000 \$ par année. Cette mesure toucherait 200 000 personnes.

« Les Canadiens pensent-ils que c'est juste que des gens qui disposent de revenus dépassant 100 000 \$ devraient recevoir des prestations complètes alors que quelqu'un qui touche de 15 000 \$ à 20 000 \$ paie les cotisations pour ça? »

Spicer plaide pour le maintien du budget de la société d'État «Donnez un répit à la SRC...»

OTTAWA — Au lieu d'être soumise à une nouvelle vague de compressions, la Société Radio-Canada a besoin d'un deuxième souffle pour se «réinventer», a soutenu hier le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

par HUGUETTE YOUNG
de la Presse canadienne

M. Keith Spicer a lancé un long plaidoyer en faveur du maintien du budget de Radio-Canada au moment où le Comité du patrimoine canadien se penche sur le mandat et le financement de la société d'État.

Selon lui, il serait contreproductif d'effectuer de nouvelles compressions car Radio-Canada est à la croisée des chemins.

« Les créateurs, comme n'importe qui, ne peuvent fonctionner dans un climat de paranoïa. Donnez-leur un répit, a-t-il supplié. Je ne dis pas pour toujours mais pendant un an ou deux, donnez-leur un financement stable. Ce n'est pas le

moment d'effectuer des coupes radicales. »

Selon lui, la télévision anglaise de Radio-Canada doit augmenter le contenu canadien, et recréer l'histoire d'amour qu'elle a jadis connue avec les Canadiens. Il ne croit pas que la commercialisation des ondes de la télé soit une solution d'avenir car elle encourage l'achat d'émissions américaines de grande écoute.

« Je demande aux députés réformistes de faire preuve de patience et de donner une deuxième chance à Radio-Canada », a-t-il plaidé en leur demandant de montrer un peu de «sympathie».

Quant au réseau français de Radio-Canada, il fonctionne bien dans son ensemble, croit M. Spicer,

mais il faut élargir les services destinés aux francophones.

Les communautés francophones estiment que le budget de Radio-Canada devrait être réparti équitablement entre le service français et le service anglais.

Or, de l'avis de M. Spicer, la clientèle plus imposante du réseau anglais ainsi que les coûts de production élevés justifient l'octroi d'un budget plus important au service anglais.

Au sujet du réseau francophone



Keith SPICER

de nouvelles 24 heures, RDI, M. Spicer a indiqué qu'il avait bon espoir que ce service sera disponible à toutes les régions francophones du pays. Dans le cas contraire, il appuiera une requête de la société d'État pour que ce service soit distribué obligatoirement aux francophones vivant à l'extérieur du Québec.

Offusquée, la députée réformiste Jan Brown s'est demandée pour quelles raisons « nous devrions tous acquitter les frais (de ce service), que nous le voulions ou non? »

M. Spicer a répondu qu'il n'en coûterait que 10 cents à chaque Canadien pour avoir accès à RDI. Selon lui, « personne ne devrait monter aux barricades » pour une telle dépense minime.

Quant à la radio anglaise de Radio-Canada, M. Spicer a indiqué que ses structures devraient être conservées parce que la société d'État offrait un service de qualité.



Ma grand-mère est un beau spécimen. Elle ne jette jamais rien. Il faut voir sa collection de sacs de papier. Au fil des ans, elle en a accumulé des centaines. Il y en a même qui remontent aux années d'avant-guerre. De vraies pièces de musée! Et maintenant que tout le monde s'est mis au recyclage, elle se vante de toujours avoir été en avance sur son époque...

Le papier. Au cœur même de nos vies.

Les fabricants de pâtes et papiers du Canada

Le niveau de vie des Québécois devrait remonter bientôt, disent les économistes

QUÉBEC — La baisse du niveau de vie qu'ont connue les Québécois depuis deux ans n'est que temporaire. Malgré un certain vent de pessimisme, les boules de cristal des économistes prévoient que la société québécoise va continuer de s'enrichir au cours des prochaines années.

par PIERRE PELCHAC
LE SOLEIL

C'est ce qu'a indiqué, hier, l'économiste Pierre Fortin, à l'occasion de la publication d'une étude sur les problèmes budgétaires du gouvernement du Québec. Cette étude a été réalisée par trois économistes, dont M. Fortin, de l'université du Québec à Montréal, pour le compte du Conseil de la santé et du bien-être qui relève du ministre de la Santé et des Services sociaux.

« Il y a un consensus parmi les économistes sur une augmentation prochaine des revenus avec la reprise économique », a-t-il affirmé. Au cours des 20 dernières années, le rythme d'enrichissement a été en moyenne de 2,1 % par année.

Cette progression s'est toutefois faite en dents de scie. De plus, cet accroissement de la richesse n'a pas été réparti également. Ainsi, durant les années 80, les 20 %

les plus riches au Canada ont accaparé 90 % de la hausse du revenu moyen, augmentant les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.

Devant cette perspective d'une amélioration des revenus, le gouvernement québécois doit résister à la tentation de sabrer dans les programmes sociaux et les services de santé et d'éducation. « Il faut éviter la liquidation irréfutable des programmes et d'institutions que nous avons mis collectivement des décennies à construire », a pour sa part commenté le président du Conseil de la santé et du bien-être, M. Norbert Rodrigue. L'ex-président de la CSN souscrit cependant à une réorganisation des services publics pour en contrôler davantage les coûts et améliorer leur efficacité.

Taux d'intérêt

Par ailleurs, selon l'économiste Pierre Fortin, la Banque du Canada doit réduire les taux d'intérêt



L'économiste Pierre Fortin estime que le potentiel de l'économie du Canada n'est utilisé qu'à 90 %.

de un à 1,5 % pour donner plus de vigueur à la reprise économique en dépit de la hausse des taux aux États-Unis. À son avis, un taux de croissance économique de 4 % n'est pas suffisant pour réduire le chômage et permettre aux gouvernements de sortir de l'impasse

budgétaire. Il faut viser un taux d'augmentation de 5 % sur quelques années sinon les gouvernements seront forcés de couper davantage dans les services de santé et d'éducation.

Depuis quelques années, la Banque du Canada a appliqué une politique de taux d'intérêt élevés pour mater l'inflation au prix cependant d'une récession sévère et d'une forte hausse du chômage. Or, comme les pressions sur la hausse des prix sont presque inexistantes, M. Fortin préconise une baisse des taux au risque de voir la valeur du dollar canadien tomber sous la barre des 70 cents américains.

« Notre situation ne se compare pas avec celle des États-Unis dont l'économie fonctionne à 99 % de ses capacités. Au Canada, le potentiel de l'économie n'est utilisé qu'à 90 % », a-t-il soutenu.

En 1993, un taux de chômage de 6 % plutôt que de 13 % aurait réduit les dépenses d'assurance-chômage à 8 milliards \$ au lieu de 15 milliards \$. Et si le nombre d'assistés sociaux avait été le même l'an dernier qu'en 1975, les dépenses d'aide sociale auraient été de 2 milliards au lieu de 3,8 milliards \$.

Un groupe de travail propose au Trésor d'augmenter les subventions aux garderies

QUÉBEC — Augmenter les subventions directes aux garderies de façon substantielle et revoir globalement le système de financement des services de garde à l'enfance. Voilà deux priorités qui se dégagent de la tournée provinciale qu'effectue le groupe de travail mis sur pied par la présidente du Conseil du Trésor, la ministre Pauline Marois.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Le groupe, qui était de passage dans la région de Québec hier, a entrepris ses consultations le 3 novembre et doit soumettre son rapport le 17 janvier. L'échéancier est très serré alors que le problème est de taille. Il s'agit de mettre fin au « fouillis indescriptible », au « véritable fiasco » qui prévaut dans l'aide financière qu'accorde le gouvernement aux services de garde à l'enfance.

« Il n'y a jamais eu de volonté politique d'asseoir les services de garde sur une base solide et uniforme. Chaque changement a été effectué à la pièce pour répondre à des besoins criants et parce que l'État ne pouvait pas passer à côté. Nous n'avons eu que des réponses parcellaires à des problèmes dramatiques », a déclaré, hier, la présidente de Concertation, Claudette Pitre-Robin.

Pour Mme Pitre-Robin comme pour ses collègues Brigitte Guy, présidente de l'Association des services de garde en milieu scolaire et Nicole Janvier, présidente de l'Association des services de garde en milieu familial, qui ont accordé une entrevue au SOLEIL, régler le problème de ces ressources éminemment importantes pour la société québécoise exige des sous, oui, mais beaucoup plus que cela. Elles notent un consensus sur la nécessité de simplifier

le processus administratif et les mesures de contrôles qu'elles jugent excessives; d'instaurer une subvention globale au lieu des 19 qui existent actuellement, ce qui allégerait la tâche de l'Office des services de garde, lui permettant ainsi d'assurer un encadrement éducatif et de répondre aux demandes d'information, deux mandats dont il ne s'acquiesce pas, faute de ressources; de respecter le

principe de l'équité salariale; d'uniformiser la contribution parentale, mais en fonction du revenu; de revenir à la régionalisation des services.

Sous prétexte d'efficacité, le gouvernement a centralisé à Montréal, il y a un an, l'aide financière aux familles. Or, c'est un échec, disent les quatre spécialistes interviewées. « Quand on appelle des régions, on s'adresse à une boîte vocale. Pour chaque programme (il y en a 19), 35 000 demandes arrivent dans un seul bureau », notent-elles.

Selon Brigitte Guy, le nouveau gouvernement du Québec a fait

une ouverture qui suscite beaucoup d'espoir en créant le comité d'étude. Elle-même entretient la flamme car, si la situation est difficile, « tout n'est pas bordélique », tient-elle à souligner. Elle en veut pour preuve le fait que « les réseaux de garde à l'enfance ont vieilli et acquis une belle maturité; des gens sont devenus de bons gestionnaires et d'excellents éducateurs ». Mais, ajoute-t-elle, le contexte est épuisant.

EN PROMOTION

rabais de

20% 30%

et

40%

sur une belle sélection de manteaux sport et de lainage

Tailles régulières et petites

Simone Paris

LE PRÊT-À-RAVIR

2646, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy (près de l'Hôpital Laval)
656-1902

Camomille

Fait presque disparaître les rides

Récemment, une recherche historique fut menée en Europe. Un groupe de femmes, ayant une peau endommagée par les rayons ultraviolets du soleil, a fait l'essai de la Camomille Levomenol brevetée de CamoCare.

En seulement trois jours, un effet d'adoucissement remarquable de la peau fut noté ainsi qu'une réduction visible des rides et ridules causées par les rayons UV. Après 7 jours de traitement, la peau a retrouvé son éclat naturel et son apparence saine.

Cette camomille naturelle si spéciale est maintenant disponible dans une crème onctueuse appelée **Crème pour le visage** et **Crème légère pour le visage** de CamoCare Therapy. CamoCare fait plus que réhydrater la peau, il l'apaise et la défend tout en réduisant énormément l'apparition des lignes et des rides causées par les rayons solaires.

Essayez les crèmes pour le visage CamoCare Therapy et découvrez la **Crème nettoyante** et la **Lotion tonifiante** de CamoCare Therapy. Pour connaître le magasin le plus près de chez vous, composez le 1-800-226-6227, poste 106.

80 ml

Disponible dans les magasins de produits naturels suivants:

Au Naturel 35, René-Lévesque O. Québec 524-7575	Le Crac 890, Saint-Jean Québec 647-6881	La Groffée 3320, ch. Sainte-Foy Sainte-Foy 658-7760	Vita Vie au Naturel Carrefour Beauport 667-0070
Aliments 1188, 1re Avenue Québec 529-7988	Aliments de santé Laurier Place Laurier 651-3262	Produits de santé LD Galeries Chagnon 837-2340	Jardins des Sages 3460, Lacroix Saint-Georges Beauce 228-0317

Pharmacie Jean Coullu
3417, 1re Avenue
Québec 822-1237

RÉSULTATS
Tirage du 94-11-15

5	9	14	20	22
23	32	34	38	39
41	43	45	47	51
58	61	62	67	69

Prochain tirage: 94-11-16
T.V.A., le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

BIRKS

Sublimes et superbes bagues de fiançailles à diamants Birks

Club Prestige de Birks

Avec tout achat de plus de 1 000 \$ vous ne versez que 20 % du montant et réglez le solde en six versements mensuels, sans intérêt.

À partir de 995 \$

À partir de 1 100 \$

À partir de 2 300 \$

À partir de 1 750 \$

À partir de 3 450 \$

À partir de 4 400 \$

PLACE STE-FOY, 653-4035

FRUITS ET LÉGUMES

LE JARDIN MOBILE

MAINTENANT À ST-ROMUALD

SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU 20 NOVEMBRE 1994 DANS TOUTES NOS SUCCURSALES

<p>CLÉMENTINES Produit du Maroc ou d'Espagne</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">85¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">1,875 le kilo</p>	<p>BANANES CHIQUITA, produit importé</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">35¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">77¢ le kilo</p>
<p>LAITUE POMMÉE OU FRISÉE Produit de Californie, gr.24</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">85¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">chacune</p>	<p>CHAMPIGNONS Blancs, frais, de l'Ontario</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">95¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">la chopine</p>
<p>MELON MIEL Produit des États-Unis, gr.9</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">1.95\$</p> <p style="font-size: 0.8em;">chacun</p>	<p>ZUCCHINIS Produit des États-Unis, préemballés</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">95¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">2,14\$ le kilo</p>
<p>EPINARD Produit des États-Unis, sac de 10 onces (284gr)</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">95¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">sac 284 gr</p>	<p>FÈVES VERTES Produit des États-Unis, préemballées</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">1.45\$</p> <p style="font-size: 0.8em;">3,20\$ le kilo</p>
<p>BROCOLI Grosceur 14</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">1.45\$</p> <p style="font-size: 0.8em;">chacun</p>	<p>CHOUX DE BRUXELLES Produit du Québec, préemballés</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">95¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">la chopine</p>
<p>POIREAU Produit du Québec</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">55¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">chacun</p>	<p>AVOCAT HASS Produit du Mexique, gr.18-20</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">55¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">chacun</p>
<p>RAISIN ROUGE Variété "Empereur", préemballé</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">1.15\$</p> <p style="font-size: 0.8em;">2,54\$ le kilo</p>	<p>DATTES D'ALGERIE Contenant de 150 grammes</p> <p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">95¢</p> <p style="font-size: 0.8em;">sac de 150 gr</p>

LE JARDIN MOBILE

11 SUCCURSALES

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS SPÉCIAUX EN VIGUEUR DANS TOUTES NOS SUCCURSALES.

ST-ROMUALD
48ème AVENUE

FRAS OUVERT
LE JARDIN MOBILE

ST-JEAN-CHRYSOSTOME

■ Québec et Oka sont de trop dans les négociations avec les Mohawks, dit un expert

MONTRÉAL (PC) — Le gouvernement du Québec et les autorités municipales d'Oka devraient tenir compte de l'opposition de la communauté mohawk de Kanesatake et renoncer à participer aux négociations territoriales qu'il incombe au gouvernement fédéral de mettre en place au plus tôt. Telle est la principale recommandation faite, hier, au coroner Guy Gilbert, par l'avocat Peter Hutchins, professeur en droits autochtones à l'université McGill, qui a représenté les intérêts de la communauté de Kanesatake durant une quinzaine d'années, avant 1990. Me Hutchins a recommandé que le gouvernement fédéral abandonne son attitude « superficiellement neutre » à l'égard de la communauté mohawk de Kanesatake et travaille à trouver des solutions aux problèmes. Cela dit, l'avocat a insisté pour que « dans un premier temps, ni le Québec ni la municipalité d'Oka ne soient impliqués, si on veut avoir une chance de réussir ».



Le professeur André Lareau a mis en relief hier l'incohérence de la position d'Ottawa en matière de pensions alimentaires.

Un professeur de Laval commente l'affaire Thibodeau

Le gouvernement fédéral en Cour suprême pour... perdre de l'argent !

SAINTE-FOY — Le gouvernement fédéral a poussé la cause de Susan Thibodeau jusqu'en Cour suprême, sachant pourtant que le maintien de l'imposition des pensions alimentaires lui cause une perte nette de 330 millions \$ annuellement, selon le professeur André Lareau.

textes de PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

« C'est la première fois que je vois un gouvernement se battre jusqu'en Cour suprême pour mieux perdre de l'argent » s'est moqué hier le professeur en droit fiscal de l'université Laval.

Présent aux côtés de Susan Thibodeau et d'un de ses avocats, Bryan O'Gallagher, à l'occasion d'une conférence sur la cause qui a conduit l'intervenante sociale jusqu'au plus haut tribunal du pays, M. Lareau a brossé un tableau où le gouvernement fédéral choisit un rôle plutôt absurde dans l'état actuel des finances publiques.

Devant la Cour de l'impôt, les avocats du gouvernement fédéral

ont d'abord démontré que l'imposition des pensions alimentaires versées pour subvenir aux besoins des enfants rapporte 330 millions \$ à l'État. Ces pensions alimentaires sont toutefois déductibles d'impôt pour ceux qui les versent, ce qui représente une ponction dans les coffres de l'État de 660 millions \$

« Il est évident que si Susan Thibodeau gagne en Cour suprême et que les pensions alimentaires ne sont plus imposables mais considérées comme des contributions, le gouvernement fédéral va annuler la déduction (des payeurs), c'est certain » expliquait hier le professeur à son auditoire d'étudiants en droit. Donc selon son évaluation, un gain net de 330 millions \$ en bout de ligne pour un gouvernement qui a bien besoin de cet argent.

M. Lareau a par ailleurs rappelé que la loi qui conteste Mme Thibodeau a été votée en 1940, soit à une époque où les femmes travaillaient beaucoup moins à l'extérieur et à bas salaire. L'ajout des pensions versées sur le salaire de la femme séparée n'avait alors à peu près pas d'incidence fiscale pour elle.

La Chambre des Communes était de plus composée d'hommes qui ont selon lui voté en faveur de la déductibilité de ces pensions alimentaires afin « d'adoucir » la perte de revenus et afin de les « encourager » à payer.

« Si le gouvernement voulait présenter une telle loi aujourd'hui, ça ne marcherait pas » tranche M. Lareau, prédisant qu'elle occasionnerait un tollé.

Protestations

Advenant sa défaite, c'est justement ce qu'a prédit Mme Thibodeau qui a livré un vibrant témoignage sur la bataille qu'elle mène contre le ministère du Revenu et,

en fait, contre tout l'appareil gouvernemental.

À la lumière des appuis et des demandes d'information reçues de partout au Canada, elle prédit que si la Cour suprême rejette sa demande, la réaction sera très vive.

« Si jamais on perd, il va y avoir un mouvement de masse, des actions sociales et politiques » affirme-t-elle. Elle-même n'entend pas abandonner la bataille, même si elle admet que ce n'est que la semaine dernière qu'elle a accepté l'idée qu'elle pourrait perdre devant les tribunaux.

Une rencontre est même déjà prévue avec le groupe de femmes de Trois-Rivières qui la supporte depuis le début afin d'envisager les actions politiques au cas où...

Les médecins qui côtoient la mort refusent de la précipiter

SAINTE-FOY — Plus les médecins côtoient la mort en soignant des patients en phase terminale, plus ils s'opposent à l'euthanasie et au suicide assisté.

À l'occasion d'une conférence pour des étudiants en droit, l'hématologue Danièle Marceau qui a elle-même été directement impliquée dans la célèbre cause de Nancy B. à l'Hôtel-Dieu, a fait état hier de cette conclusion tirée d'une recherche récente menée dans l'état de Washington auprès de 938 médecins.



Danièle MARCEAU

À titre de médecin spécialiste des maladies du sang, Mme Marceau ne s'étonne surtout pas d'un tel résultat où les psychiatres sont les plus en faveur de l'euthanasie et les oncologues (spécialistes dans le traitement du cancer) les plus opposés.

Elle est effectivement convaincue que la connaissance de l'environnement particulier des malades en phase terminale apporte une toute autre perspective à l'évaluation de mesures permettant à un patient, par l'entremise de son médecin, de se suicider.

« Les gens demandent qu'on mette fin à leurs jours ou qu'on les aide à mourir, quand ils sont en souffrance. Si on soulage la douleur, ils peuvent encore avoir du bon temps » explique-t-elle en insistant sur le caractère relatif des de ces bons moments pour une personne en parfaite santé.

Danièle Marceau a rejeté du revers de la main la suggestion d'un étudiant plaçant que les plus défavorables aux mesures destinées à abrégier les souffrances et à mettre un terme à l'acharnement thérapeutique sont ceux qui ont le plus à perdre, que ce soit en subventions à la recherche ou en salaire. Les spécialistes sont bien loin de manquer de patients, indique-t-elle.

Nancy B. a ébranlé

Le cas de Nancy B. est exceptionnel, a par ailleurs expliqué l'hématologue de l'Hôtel-Dieu, puisque la jeune femme morte à 25 ans après avoir obtenu de la cour la permission d'être débranchée de son respirateur, n'était pas en phase terminale. Elle ne pouvait tout simplement pas tolérer l'idée de vivre paralysée et alitée dans un hôpital pour des années encore.

Le débat sur son droit à mourir a été vécu très difficilement à l'Hôtel-Dieu, reconnaît Mme Marceau. Trois infirmières qui ont travaillé avec la jeune femme paralysée des pieds à la tête, victime du syndrome de Guillain-Barré, ont quitté l'institution à cause de cela, croit la docteure.

Pour les praticiens enfin, l'enquête de Washington démontre que la théorie est plus facile à approuver que la pratique. Ainsi un peu plus de la moitié des médecins interrogés sont d'accord pour que l'euthanasie soit pratiquée en certaines situations précises mais seulement 33 % accepteraient eux-mêmes de poser un geste pour provoquer la mort d'un patient qui le demande.

SEARS

Attendez-vous à plus

3 JOURS SEULEMENT

Mercredi, jeudi et vendredi!

RABAIS 40%

Tous les chandails, gilets, jupes sport et blousons molletonnés pour femmes de la boutique Deux Routes^{MC} dans le rayon de vêtements sport pour jeunes

Le choix peut varier selon les magasins

Copyright 1994. Sears Canada Inc.

RÉCLAME EN VIGUEUR LES 16, 17 ET 18 NOVEMBRE 1994, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Le juge Miquelon qui présidait au procès de Mesrine «L'avocat de la Couronne dormait»

QUÉBEC — Le procès Mesrine était un combat inégal, où Me Raymond Daoust écrasait littéralement un adversaire qui « dormait ».

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

C'est le juge du procès qui le dit. Portant allègrement ses 93 ans bien sonnés, le juge Paul Miquelon, d'une extraordinaire vivacité de corps et d'esprit, a bien rigolé hier en visionnant l'émission des Grands procès.

« Ils m'ont vieilli ! », s'est-il écrié en se voyant pour la première fois incarné par le comédien Lionel Villeneuve. « Je ne parlais pas sur ce ton-là », ajoute-t-il en riant.

S'il a élevé le ton à quelques reprises, c'était uniquement dans ses prises de bec avec Mesrine. Jamais à l'endroit de Me Daoust, un ami du juge Miquelon. À la blague, il lui avait réclamé des redevances pour les copies du journal de Daoust qu'il faisait vendre.

Quant à Mesrine, le magistrat à la retraite depuis 1976 lui en promettait toute une au terme du procès car, pour lui, l'issue ne faisait pas de doute. « On s'est engueulés durant tout le procès », se rappelle-t-il. Parce que le juge Miquelon était le procureur de la Couronne au procès Coffin, Mesrine se plaisait à le qualifier d'« assassin de Coffin ».

Le second point tournant du procès, selon le juge à la retraite, a été l'arrivée inopinée dans celui-ci du « second silencieux » de Daoust, Me Yvon Mercier, le lendemain du choix des jurés. Actuellement juge en chef associé de la cour du Québec, l'avocat habitait Montmagny, où se déroulait le procès, et, selon le juge, sa seule présence pouvait fort bien influencer les jurés. « Si la Couronne m'avait présenté une requête, se remémore le juge, j'aurais accepté qu'on interroge chacun des jurés après l'arrivée de Me Mercier pour savoir s'il n'y avait pas de lien quelconque entre eux. »

Mais voilà, cette Couronne « dormait », comme se plaît à répéter le juge Miquelon. Il ajoute que, si le procès s'était déroulé en Gaspésie au lieu d'être transféré à Montmagny, Mesrine aurait été reconnu coupable.

Le procureur de la Couronne au début du procès, Me Anatole Corriveau, lui-même à la veille de prendre sa retraite comme juge de la cour du Québec, était « de taille avec Daoust et il aurait gagné ! », est convaincu le juge. Mais Me Corriveau était tombé malade et le dossier avait été confié à quelqu'un d'autre.

Pour le juge Miquelon, la culpabilité de Mesrine ne faisait aucun doute et il est convaincu d'avoir lui-même posé à l'accusé la question susceptible de le confondre. Encore aurait-il fallu que la Couronne cogne sur le clou au lieu de s'emmêler dans ses questions concernant la moustache de Mesrine.

« Si j'ai perdu la tête, c'est seulement à la fin du procès », répond le juge aux allusions le concernant. L'émission le montre bien quittant précipitamment son siège quand Mesrine fait son esclandre à la toute fin : « Je suis sorti vite... et, 15 minutes après, j'étais dans



Le juge Paul Miquelon, âgé de 93 ans, a bien rigolé hier en visionnant, en compagnie de notre journaliste Richard Hénault, l'émission des « Grands procès ».

mon auto et je m'en allais ! » Craignant l'acquiescement, le juge avait très bien prémédité sa sortie, se disant à l'avance : « L'enfant de c..., il va toujours bien savoir ce que je pense ! »

«Il devait arrêter les souffrances de sa fille»

BATTLEFORD (PC) — Un père accusé du meurtre prémédité de sa fille handicapée n'avait d'autre choix que de mettre fin à sa souffrance, a soutenu hier son avocat dans sa plaidoirie. « Si mon client a commis un péché envers Dieu, Dieu le jugera », a déclaré Mark Brayford. Il a pressé le jury de tenir compte de l'amour de Robert Latimer pour sa fille, Tracy, parce que cela permet de douter raisonnablement qu'il ait agi en meurtrier. Me Brayford a ajouté que les jurés devraient faire fi des affirmations selon lesquelles un acquittement ouvrirait tranquillement la porte à l'euthanasie. Tracy, 12 ans, était affligée de paralysie cérébrale depuis sa naissance. Mais le procureur de la Couronne a fait remarquer que M. Latimer avait avoué avoir tué Tracy et qu'il n'avait nullement le droit d'enlever la vie à cet être humain.

Changez vos habitudes...

UNE PAUSE-MIDI EXOTIQUE

Du lundi au vendredi, de 11 h 30 à 14 h

Filet de sole	4,95 \$
Crevettes et sole	6,50 \$
Pétoncles et sole	7,50 \$
Saumon Teriyaki	6,25 \$
Steak Teriyaki	4,95 \$

Comprend : soupe ou salade Kyoto, légumes orientaux, riz, thé ou café et dessert.

Kyoto

560, Grande Allée Est
Réservation : 529-6141
(face au Concorde)



Voyez votre concessionnaire s'il vous manque encore des détails.

Ce ne sont pas tous les plans de location qui comprennent ces frais.

Plusieurs offres de location ne vous parlent même pas de ces frais.

Autrement dit : le montant financé à l'échéance du contrat de location.

Ceci n'est pas un symbole ordinaire, c'est la marque de notre engagement à toujours faire mieux.

Paiements basés sur la Saturn SL 1995 avec radio am/fm stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière divisée rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. Incluant: transport (400 \$), préparation, frais d'acquisition (350 \$). Excluant: immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement: 199 \$, versement initial: 1 949 \$, dépôt de garantie remboursable: 300 \$ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net de la location: 10 796 \$. Option d'achat: 6 569 \$. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.

11 995 \$*



Et profitez-en pour découvrir une personne qui aime faire les choses tout autrement.

La seule chose dans une Saturn qui gonfle à vue d'œil.

Nous n'avons rien à cacher.

Elle est encore plus belle en personne.

On n'a pas besoin de rouler sur l'or pour rouler en tout confort.

SL: 199 \$/mois, location de 36 mois.



Pour faire tout autrement.

STE-FOY SATURN SAAB ISUZU
Ste-Foy
653-1312

SATURN SAAB ISUZU RIVE-SUD
Lévis
835-1888

SATURN ISUZU DU SAGUENAY
Chicoutimi
549-3320

■ Guitouni poursuit Radio-Canada pour 555 000 \$

MONTRÉAL (PC) — Le psychosociologue et président congédié du parti de l'Action démocratique du Québec, Moncef Guitouni, a déposé hier en cour supérieure, à Montréal, une poursuite de 555 000 \$ contre la Société Radio-Canada et trois de ses journalistes pour un reportage diffusé à l'émission Le Point, le 17 août 1994. Le reportage, diffusé en pleine campagne électorale, était signé par la journaliste Francine Pelletier. Il a entraîné dans les heures suivantes la mise à l'écart de M. Guitouni comme président et comme candidat de l'ADQ, après une réunion de l'exécutif du parti de Mario Dumont. M. Guitouni reproche à Mme Pelletier, à son rédacteur en chef et à sa réalisatrice d'avoir présenté un reportage « partiel » contenant diverses informations inexactes, selon lui. L'ancien président de l'ADQ, qui dirige la Société de recherche en orientation humaine (SROH), se présente comme « conseiller dans une approche préventive » des relations humaines et repousse le titre de « thérapeute ».

«Des REER? Un boni serait le bienvenu.»

100 % d'accord!

OFFRE SPÉCIALE D'UNE DURÉE LIMITÉE

+1/4%

Obtenez une prime d'intérêt de 1/4% l'an sur votre nouvelle cotisation REER si elle est versée avant le 31 décembre 1994 inclusivement et déposée pour l'un des termes au taux déjà très avantageux de 15, 39 et 52 mois.

Communiquez sans tarder avec votre conseiller.

ÉPARGNE et PLACEMENT Desjardins **REER**



La caisse populaire Desjardins

Offre en vigueur dans les caisses participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

Desjardins L'incroyable force de la coopération.

La firme Polsky craint pour son projet de cogénération...

QUÉBEC — La date retenue par Hydro-Québec pour signer des contrats avec les promoteurs d'usines de cogénération compromet l'investissement de 170 millions \$ de Polsky, à Québec.

textes de MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Le porte-parole de la compagnie américaine, Régis Labeaume, a émis ce commentaire, hier, au moment où une coalition régionale a réclamé le feu vert pour que se matérialise cet investissement privé.

Lundi, le ministre des Ressources naturelles François Gendron a annoncé qu'Hydro a déplacé du 15 novembre au 30 janvier l'échéance pour ratifier ces accords. Ce report « met en péril le projet, c'est sûr. Nous n'arriverons plus avec nos contrats de gaz naturel », a affirmé M. Labeaume. La compagnie a fait savoir par le passé que ses rabais pour l'achat de combustible sont liés à la mise en marche de la centrale thermique à une date précise.

M. Labeaume a évoqué la possibilité que le nouvel échéancier pour la ratification d'ententes puisse à nouveau être bouleversé. « L'actionnaire d'Hydro est le gouvernement du Québec. »

La même pensée anime le président de la Société de promotion économique du Québec métropolitain, Pierre Boulanger. « Nous demandons au gouvernement d'agir avec plus de diligence pour que ces complications soient résolues rapidement, a indiqué le leader du groupe ayant pris la tête d'un front commun favorisant la construction de la centrale.

« Ces délais nous inquiètent au plus haut point. Le 30 janvier m'apparaît être une date trop tardive. »

En conférence de presse, les membres de la coalition — la ville de Québec, la Chambre de commerce, la FTQ-Construction, la Communauté urbaine de Québec et la compagnie Daishowa — ont tous fait valoir à quel point la région a besoin des 200 emplois pour l'érection de l'usine et de ses 30 postes permanents.

Pour M. Guy Duguay, de la

FTQ, « 47 % des gars de la construction sont toujours sans ouvrage. Ils ont besoin d'emplois pour mettre de quoi dans le frigidaire. »

Conseillère à l'hôtel de ville de Québec, Mme Françoise Viger a insisté sur le fait que l'usine permettrait à Daishowa de fermer ses

bouilloires employant du mazout, réduisant la pollution dans le quartier Limoilou. Cette baisse de pollution ne se produirait pas pour les autres projets de cogen, dit-elle.

La Société de promotion économique et la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain ont souligné l'importance de l'investissement en cette période de coupes dans la fonction publique.

...et l'UQCN désire qu'ils meurent tous

QUÉBEC — L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) recommande au premier ministre Jacques Parizeau d'annuler tout de suite tous les projets de cogénération au gaz naturel parce que trop polluants et trop chers.

Cette position d'un des groupes environnementaux les plus influents de la province sera déposée ce matin, au comité des priorités du gouvernement, présidé M. Parizeau.

Selon le mémoire, ce procédé n'est avantageux que pour le fournisseur, Gaz Métro, pour les promoteurs de ces centrales thermiques, qui encaisseront des revenus en vendant l'électricité « à prix fort » à Hydro-Québec, et pour les usines qui achèteront à rabais la vapeur. Hydro et les Québécois y perdront, soutient l'UQCN.

Le document insiste sur le fait que la production d'électricité de ces usines est tout simplement superflue. Hydro a des surplus et les besoins pourraient être comblés par des mesures d'économie d'énergie.

L'Union reconnaît que les centrales diminueraient les rejets d'anhydride sulfureux, responsable des pluies acides. Mais elles augmenteraient de façon importante les émissions de gaz à effet de serre. Les premiers ont un impact local plus direct. Les réper-

cussions des seconds sont « plus insidieuses et, dans l'ensemble, plus graves ».

L'UQCN demande donc de « fermer la porte à la cogénération au gaz naturel »; le Bureau des audiences publiques sur l'environnement doit tenir un débat sur l'énergie; Hydro doit annuler tous les contrats.

Le secrétaire général de l'organisme, Christian Simard, a commenté avec réserve la décision d'Hydro de reporter du 15 novembre au 31 janvier la date pour signer des ententes avec les promoteurs de la cogénération. « Cela peut confirmer la thèse que la société d'État a des surplus.

« Cela peut aussi montrer qu'il y a des tiraillements. » Il s'est montré inquiet par les propos de M. Parizeau. Le 8 septembre, il a laissé entendre que la province devrait se préoccuper de cogénération parce que ce procédé, consistant à fabriquer deux types d'énergie avec un même combustible, est répandu aux États-Unis. « Nous sommes préoccupés par le fait que, à partir d'un mythe, on embarque les Québécois dans cette filière énergétique. »

Maintenant au Canada

Les chocolats en boîte les plus vendus en Amérique

3,99\$*

5,99\$*

Russell Stover Candies

Personne ne fait du chocolat comme Russell Stover.™

Offert chez les bons détaillants à travers le Canada

Zellers
Wal-Mart
Magasins K-Mart participants
Pharmacies Jean Coutu participantes
Pharmaprix

*Prix de détail suggéré par le fabricant. Les prix peuvent varier.

Coupable de voies de faits

QUÉBEC — Le juge Louis Carrier a reconnu Daho Aini coupable de voies de fait graves plutôt que de tentative de meurtre, l'accusation telle que portée après que l'individu eut poignardé à plusieurs reprises le nouveau compagnon de son ex-conjointe, en août, à Québec.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le juge a estimé que le fait de s'être présenté sans arme au domicile de la dame empêchait de conclure que Aini avait l'intention de tuer l'homme. À tout le moins, a-t-il dit, il y a place à un doute. De plus, Aini s'est montré soulagé quand il a appris par la suite que sa victime ne mourrait pas.

Le témoignage-clé de ce procès, selon le juge Carrier, a été celui de Michel Cliche, un ami auquel Aini a téléphoné avant de se rendre chez son ex-conjointe. Lui demandant de se joindre à lui, l'accusé lui a dit croire qu'un autre homme s'y trouvait et que c'était « le bordel » à cet endroit.

Au cours de cet appel, Aini a également confié son intention de « défoncer » ou d'« enfoncer », assurant son ami qu'il serait là pour le défendre si les choses tournaient mal. L'homme a toutefois refusé l'invitation et a plutôt alerté l'ex-conjointe de l'accusé.

Au moment même où elle s'entretenait avec lui au téléphone, Aini enfonçait la porte. Se dirigeant vers sa victime, il lui a dit : « T'es un homme mort ! »

Il a commencé à le frapper violemment puis il s'est emparé du couteau que venait de prendre la femme pour se porter au secours de son nouveau compagnon. L'accusé en a asséné plusieurs coups à son rival puis il a quitté les lieux.

« On ne défonce pas pour aller chercher des vêtements ! », s'est écrié le juge en réponse à l'explication apportée par l'accusé représenté par Me Alain Dumas.

La procureure de la Couronne, Me Rachel Boivin, a accepté que le prononcé de la sentence de l'individu ayant acquis la citoyenneté canadienne soit reporté à demain.

L'aspirante chirurgienne dangereuse

QUÉBEC — Le juge Robert Legris, de la cour supérieure, estime que la résidente en chirurgie exclue du programme par l'université Laval représente bel et bien un danger pour ses patients. Aussi rejette-t-il sa requête qui réclamait sa réintégration au programme.

La requête visait la réintégration temporaire de la résidente de 31 ans, soit jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur le fond du litige, probablement en janvier. Pour le moment, le juge Legris n'avait qu'à déterminer si la jeune femme constitue un danger pour les patients.

Dans son jugement, il rappelle d'abord que, pour les deux premières années de résidence, la médecin a obtenu des commentaires élogieux accompagnés de quelques critiques de la part des chirurgiens qui ont évalué son travail. Les critiques, cependant, s'accompagnent d'une suggestion à la résidente de changer son orientation.

Après avoir examiné la preuve faite devant lui, le juge Legris conclut que la résidente « n'a pas encore suffisamment intégré ses connaissances théoriques pour les utiliser, dans le cadre d'une résidence quatre, sur des patients vivants ». Elle a des difficultés à faire un diagnostic, rappelle-t-il.

Or, la médecine, et particulièrement la chirurgie, souligne le juge, ne doivent pas tolérer la dérogation aux normes de danger.

« Lorsque le doyen ou le directeur de programme, corroborés par des évaluateurs externes, décident qu'un candidat n'a pas les aptitudes à compléter un programme académique à la faculté de médecine, écrit le juge Legris, ils protègent ainsi le public contre l'admission dans une profession de personnes qui n'ont pas encore les qualités requises pour pratiquer cette profession et qui, implicitement, représentent un danger trop important pour ses patients. »

Un récidiviste viole sa conjointe et écope 5 ans

QUÉBEC — En dépit de la demande de la victime pour qu'il fasse preuve de clémence, le juge Hubert Couture a condamné hier Walter Lévesque, âgé de 44 ans, à une lourde peine de cinq ans de pénitencier pour le viol de sa conjointe qui voulait se séparer de lui.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

« C'est un crime de lâche, répugnant... », a dit le juge en rappelant que Lévesque a agi « comme un animal » lorsque, à la suite du viol de la femme, il a eu l'intention de la forcer à la bestialité avec le chien de la maison. Élément aussi fort aggravant pour l'individu, il a été condamné, en 1990, à 18 mois de prison après

avoir plaidé coupable à neuf chefs d'accusation d'agression sexuelle et à quatre autres d'inceste.

Quelques jours après que sa conjointe lui eut annoncé sa décision de rompre, à la suite de deux ans de vie commune, Lévesque s'est approché du lit dans lequel elle était allongée pour écouter la télévision. « Tu vas faire ce que je veux ! », lui a-t-il dit en lui attachant les jambes et les bras au lit.

Après l'avoir violée, il a appelé le chien dans le lit mais sans succès. Il lui reprochait à l'occasion de « fourrer avec le chien », a expliqué la procureure de la Couronne, Me Chantale Pelletier. La victime est toutefois parvenue à se libérer les pieds puis elle a calmé l'individu qui, armé de son fusil, a pris la route pour se rendre chez son frère, à Amqui, où il a ensuite été appréhendé.

Interrogé hier par son avocat, Me Mario Pelletier, l'accusé a indiqué qu'au cours de sa première incarcération, il a suivi une thérapie pour solutionner son « problème », ce qu'il n'a de toute évi-

dence pas encore réussi. Depuis les événements survenus en mars, accusé et victime se sont parlés plusieurs fois au téléphone. Transmettant le message de la femme, la procureure de la Couronne a indiqué au juge que cette dernière pardonne à son agresseur.

Examiné par divers spécialistes depuis son arrestation, Lévesque présente des risques de récidive, estiment-ils. Il ne s'est pas vraiment engagé dans sa thérapie, ajoute-t-on, se montrant davantage soucieux de donner une bonne image de lui.

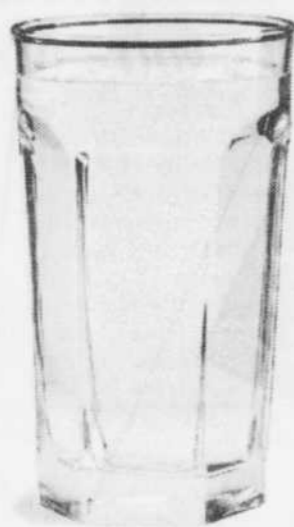
Son discours, a aussi remarqué le juge, semble appris « par

tête » plutôt que par coeur. La seule arme qu'il connaît est la domination. « Un mâle fort se fout de la société », de souligner le juge Couture.

En somme, un diagnostic s'impose : un sadique sexuel présentant des troubles d'hypersexualité. En proie à un mal de vivre, Lévesque est capable de très graves agressions lorsqu'il est frustré.

En prononçant la sentence, le juge Couture a recommandé que Lévesque suive une autre thérapie à l'institut Pinel, de Montréal. Enfin, il lui a interdit de posséder toute arme à feu durant dix ans.

Vous changez le filtre une fois par mois ou vous changez tous les tuyaux de votre maison.



C'est une question de bon sens. En utilisant le système Brita vous n'avez plus à changer tous les tuyaux de la maison pour obtenir une eau saine au goût frais et sans

odeurs. En changeant à peu près chaque mois son puissant filtre, vous retirez plus de 90 % du plomb, du cuivre et autant de chlore qui pourrait se trouver dans l'eau du robinet, tout en éliminant le goût et les odeurs désagréables que vos tuyaux auraient pu ajouter à l'eau.

Saviez-vous que les soudures au plomb et les tuyaux de cuivre peuvent laisser des traces dans l'eau ? Vous pouvez contrôler la qualité de l'eau du robinet sans dépenses inutiles et sans inconvénients. Vous pouvez vous fier au système de filtre à eau Brita. Ce n'est pas un filtre ordinaire. Il est fait de granules à échangeurs d'ions



et de charbon activé spécial de la plus haute qualité. Le filtre à eau Brita empêche même le développement des bactéries.

Vous n'avez qu'à ajouter de l'eau du robinet pour obtenir rapidement une eau plus saine au goût frais pour à peu près 4 cents le litre. Une eau plus saine, un goût frais et sans odeurs, un design européen de toute beauté, voilà comment Brita extrait la vérité de l'eau^{mc}, toute la vérité.

BRITA[®]

La vérité de l'eau^{mc}, toute la vérité.



Patience pour trinquer avec le vino novello

QUÉBEC — Les amateurs de vins nouveaux italiens devront retenir leur soif durant quelques heures et pour certains, durant une journée complète, car le bateau en provenance d'Italie a pris du retard et sa précieuse cargaison de 16 500 caisses n'entrera dans le port de Montréal que demain midi pour être distribuée, demain après-midi, dans les succursales de la SAQ de Montréal et Québec et vendredi matin dans les autres villes de la province.

par CLAUDE GOYETTE

LE SOLEIL
Selon Jean Chouzenoux, directeur adjoint des communications pour l'Est du Québec à la SAQ, ce fâcheux contretemps - une première depuis l'importation des vini novelli en 1987 - aurait comme origine les pluies abondantes, les tempêtes et les inondations qui ont ravagé l'Italie la semaine dernière et qui auraient retardé le départ du navire. Le Polar Bear devait passer devant Québec vers 16 h, hier après-midi, et poursuivre sa route vers la métropole.

Les privilégiés qui étaient invités à déguster le vino novello,

demain matin, à 10 h, au Loews Le Concorde, à l'invitation de la SAQ, devront eux aussi faire leur deuil de cette dégustation des cinq produits italiens. Ils pourront toujours passer leur soif et leurs commentaires sur les trois beaujolais nouveaux. Ces derniers seront disponibles dès demain matin dans toutes les succursales de la SAQ.

La 19e opération charme de la SAQ aura un peu moins d'éclat, surtout que ce sont les vins italiens qui sont en plus grand nombre : 16 500 caisses par rapport aux 9000 caisses de beaujolais nouveau. Les premiers se vendront 7,95 \$ la bouteille et les seconds, 12,95 \$.

Les voleurs préfèrent les automobiles ontariennes

QUÉBEC — Le Québec vient de céder à l'Ontario le record peu enviable des vols d'automobiles au Canada. Et c'est tant mieux pour les primes d'assurance.

par MARCO FORTIER
LE SOLEIL

«Nous sommes parvenus à freiner l'hémorragie» des vols d'autos, a dit hier le directeur général du Bureau d'assurance du Canada (BAC), Raymond Medza.

Après quatre années de hausses continues, le nombre de vols de véhicules a diminué de 2 % au Québec en 1993 par rapport à 1992, passant de 49 337 à 47 965, selon des chiffres du BAC publiés hier par communiqué.

Pendant ce temps, les voleurs se sont emparés de 20 % plus d'autos en Ontario, indique le BAC, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays.

Le nombre de vols a légèrement diminué dans la région de Québec, passant de 3078 à 2902. La capitale a enregistré 5,1 % des vols d'autos au Québec en 1993 contre 6,1 % en 1992. La proportion se maintenait entre 5,8 % et 6,4 % de 1989 à 1991.

Impudence

L'insouciance des automobilistes leur joue des tours, selon le BAC. Une fois sur cinq, les voleurs s'emparent d'une voiture aux portières déverrouillées, aux fenêtres baissées ou tout simplement d'un véhicule en marche, la clé dans le contact!

La prime moyenne d'assurance exigée pour le vol a cependant augmenté de 2 \$ en un an malgré

une baisse substantielle des réclamations. Ainsi, les indemnités sont passées de 200 millions \$ en 1991 à 184 millions \$ en 1993. La hausse moyenne de 2 \$ par prime reste la plus faible depuis 1989.

«Le lien entre le vol d'automobiles et le coût de l'assurance ne fait aucun doute. Plus on réduira le nombre de vols, meilleur sera le contrôle des primes d'assurance», a déclaré le directeur général du BAC.

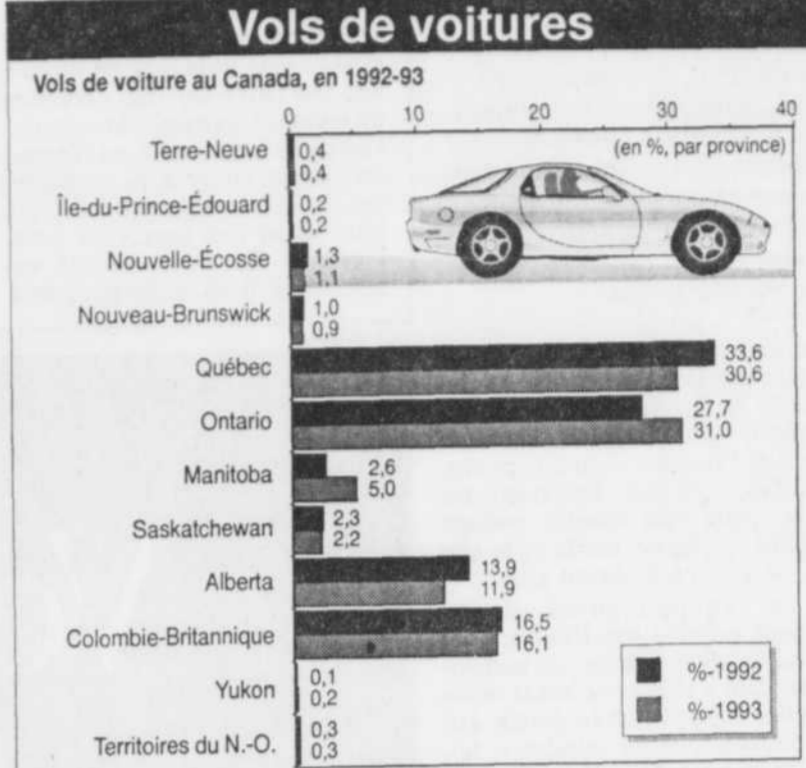
L'organisme soutient que sa politique de prévention en collaboration avec les corps policiers a porté fruit. «Il faudra multiplier encore nos efforts», dit M. Medza.

La métropole écope

Québec figure ex-aequo avec la région de Lanaudière au quatrième rang du palmarès des vols d'automobiles, avec 5,1 % des vols. Près de la moitié des automobiles dérobées en 1993, soit 45,5 %, l'ont été à Montréal. La Montérégie vient au deuxième rang avec 15 %, suivie de Laval à 5,3 %.

Les 98 véhicules volés en Gaspésie représentaient 0,2 % du total québécois. La Côte-Nord a subi 211 vols (0,4 %), le Bas-Saint-Laurent 236 (0,5 %), Chaudière-Appalaches 807 (1,7 %) et le Saguenay/Lac-Saint-Jean 942 (2 %).

Si les vols ont généralement baissé, l'Estrie et l'Abitibi-Témiscamingue font exception: les vols d'autos ont augmenté respectivement de 16 % et 26 % en 1993.



Source: Bureau d'assurance du Canada

PC/Le Soleil

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 22 NOVEMBRE 1994

Demandez notre carte de crédit

Spéciaux DE LA SEMAINE

Monsieur C. Moderne

SPÉCIAL sur tous nos produits VENMAR

Exemple: Échangeur d'air à récupération de chaleur avec ensemble de pose complet

759\$*

* Prolongement de garantie 5 ans incluse

GRAND CHOIX DE TAPIS ET PRÉLARTS

1re qualité

A partir de **299\$** vca

PEINTURE AU LATEX

Fini semi-lustré ou perle 3,78 L **1099**

Scelleur 3,78 L **899**

PORTE D'INTÉRIEUR

prémontée

Ensemble complet avec poignée et chambrante

ACAJOU **5195**

MOTIFS EMBOSSÉS **6995**

PORTE-MIROIR clair

48" **64\$**

60" **114\$**

72" **144\$**

TUILES À PLAFOND

2' x 4' (choix de 2 motifs)

cour.: **3,19**

Super spécial **219**

PLANCHES MURALES EN PIN

Paquet de 14 pi²

Super spécial

Grade A classique **829**

Grade B **529**

CONTREPLAQUÉ

pour plancher 3/4" fini sablé à 23/32"

Super spécial **2399**

LIQUIDATION DE PORTES D'ACIER ET FENÊTRES

Lot spécial

Toute offre raisonnable sera acceptée

Centre d'aubaines

CONTRE-PLAQUÉ MODERNE

1177 boul. Pie XI Val Belair • Téléphone: 842-1911

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi 8h30 à 17h30 Jeudi et vendredi 8h30 à 21h Samedi 8h30 à 17h

Livraison sur demande

LE GOUVERNEMENT DU CANADA propose de réviser les programmes sociaux du Canada. Avant de faire des changements, nous voulons connaître votre opinion.



Le gouvernement du Canada a préparé un cahier de consultation qui contient un questionnaire et des renseignements sur les changements proposés aux programmes sociaux, dont :

- l'assurance-chômage
- la prestation fiscale pour enfants
- la contribution fédérale :
- aux services de développement de l'emploi et à la formation
- à l'éducation postsecondaire
- à l'aide sociale et aux services sociaux
- aux services de garde d'enfants
- à l'aide aux personnes handicapées

Pour participer à ce débat national, remplissez et retournez le questionnaire du cahier de consultation

«Qu'en dites-vous?». Pour obtenir votre exemplaire gratuit ou de plus amples renseignements sur la réforme des programmes sociaux, composez le :

1 800 735-3551

ATME : 1 800 465-7735

Vous pouvez également vous procurer des exemplaires du cahier dans toutes les succursales postales, les Centres d'emploi du Canada, et dans un grand nombre de YM/YWCA et de magasins d'alimentation.

Vous pouvez aussi faire part de vos commentaires à votre député ou assister aux audiences sur la réforme des programmes sociaux que tiendra le Comité permanent du développement des ressources humaines dans plusieurs villes du pays.

La réforme des programmes sociaux au Canada, c'est l'affaire de tous.

1-800 Développement des ressources humaines Canada Human Resources Development Canada

Canada

La rencontre de demain sera cruciale mais houleuse, dit le syndicat

«La direction de la STCUQ véhicule des faussetés»

QUÉBEC — La direction du syndicat des chauffeurs s'attend à une rencontre houleuse avec les membres du conseil d'administration de la STCUQ, demain. D'abord parce que la STCUQ s'oppose à la présence du conciliateur à cette réunion, et aussi à cause des « faussetés » véhiculées par la STCUQ dans une publicité.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Le porte-parole du syndicat, M. Richard Fortin, a expliqué hier qu'il ne comprenait pas pourquoi la STCUQ refusait que le conciliateur Jean Poirier se joigne à la rencontre que le conseil d'administration a proposée. « C'est une rencontre charnière, déterminante dans le conflit. Les membres du conseil ont-ils des choses à cacher ? ».

La direction syndicale évaluera aujourd'hui sa position à cette rencontre. Elle réclame la présence du conciliateur afin qu'il puisse entendre les échanges, sans pour autant y participer. Hier, en fin de journée, le directeur général de la STCUQ, M. René Blouin, a indiqué au négocia-



Le président de la Communauté urbaine de Québec, Ralph Mercier, ne croit pas qu'une loi spéciale serait utile en ce moment.

teur Fortin que la STCUQ refusait cette condition.

S'il prévoit que la rencontre sera corsée, M. Fortin pense néanmoins qu'elle pourrait faire avan-

cer la négociation plutôt que de cristalliser le conflit. « Le syndicat n'a pas fermé la porte à des solutions aux problèmes soulevés par la STCUQ. Elle doit cependant être consciente que toutes ses demandes ne seront pas exaucées. »

Le syndicat, qui réclame entre autres une hausse salariale de 10,5% sur deux ans et des augmentations de primes de 30 à 50%, était-il prêt à donner l'exemple? Le conseiller Fortin répète que tout est négociable. « Le président Larose doit toutefois comprendre qu'il doit négocier et non pas faire plier les chauffeurs. »

Le négociateur constate que la STCUQ préfère faire de la démagogie en payant des pages publicitaires pour « s'acharner » sur les chauffeurs, plutôt que de négocier. Tout comme depuis le début du conflit, le syndicat avait « sa » version des prétentions patronales. M. Fortin accuse la STCUQ de publier que des chauffeurs sont payés pour 7,5 heures pour seulement 4 à 5 heures de travail, alors que le comité patronal de négociation dit à la table que ces chauffeurs travaillent depuis 1992 plus de six heures par jour. Le syndicat répète aussi qu'il est prêt en tout temps à signer l'accord conclu avec les employés de garage. Les

chauffeurs d'autobus sont en grève depuis le 29 octobre.

Pas de loi

Hier, le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Ralph Mercier, a rejeté l'idée de recourir tout de suite à une loi spéciale pour régler le conflit paralysant le service de transport en commun. « Cela fait à peine une quinzaine de jours (que les autobus ne roulent plus). Je suis d'avis qu'il faut laisser du temps, particulièrement au syndicat des chauffeurs, pour s'ajuster aux événements. »

« C'est certain que la situation est difficile, a ajouté celui qui est aussi maire de Charlesbourg. Je comprends les usagers qui souf-

rent de l'arrêt — les jeunes, les personnes âgées.

« Mais, il ne faudrait pas non plus qu'ils écopent » de hausses tarifaires à la suite d'un règlement imposé à la hâte, a-t-il laissé entendre en substance.

La dernière grève des chauffeurs, en 1982, a pris fin après deux semaines avec l'intervention du gouvernement et des médiateurs spéciaux Lucien Bouchard (maintenant chef du Bloc québécois) et Jean-Roch Boivin.

Médiateur extraordinaire

Par ailleurs, le caucus régional du Parti Québécois a rencontré le président de la STCUQ, hier, et il se dit prêt à demander la nomination d'un médiateur spé-

cial à la ministre de l'Emploi, Mme Louise Harel, si la rencontre de jeudi entre le syndicat des chauffeurs et le conseil d'administration de la STCUQ ne donne aucun résultat, ce qui pourrait être un pas de plus vers l'adoption d'une loi spéciale quelque part en janvier ou février.

« Nous n'en sommes pas rendus là ! Nous espérons toujours une solution négociée au recours ultime à une loi spéciale car le retour au travail est toujours difficile dans ces circonstances et la qualité du service risque d'en souffrir. Nous avons discuté de diverses hypothèses avec le caucus mais attendons la rencontre de jeudi », dit Claude Larose.

Les taxis de Sainte-Foy-Sillery ne peuvent pas remplacer les autobus

SAINTÉ-FOY — Les chauffeurs de taxis de Sainte-Foy et Sillery se sont vu refuser le droit de faire du taxi collectif afin de remplacer les autobus de la STCUQ qui ne roulent pas en dehors des heures de pointe. Les taxis voulaient agir en quelque sorte comme le font plusieurs automobilistes ordinaires qui participent à des opérations de covoiturage.

par GUY BENJAMIN
LE SOLEIL

La Ligue de taxi de Sainte-Foy-Sillery s'est adressée à la Commission des transports du Québec afin de demander des changements de permis de façon à permettre le transport collectif pour un tarif fixe de 4 \$ par passager, sur deux circuits seulement, et uniquement pendant la durée de la grève des chauffeurs d'autobus.

Les taxis auraient effectué un parcours entre l'édifice du ministère du Revenu dans la Pointe Sainte-Foy et place d'Youville selon le même trajet que le Métrobus, ainsi qu'un parcours entre Cap-Rouge et place d'Youville en empruntant le chemin Sainte-Foy

et la rue Saint-Jean.

La Commission des transports a refusé la demande de la ligue de taxis en prétextant qu'elle n'a pas juridiction, notamment en ce qui concerne le transport collectif, qui est de la juridiction d'un organisme de transport en commun.

La demande des chauffeurs de taxi visait entre autres à contrer les initiatives de système de transport parallèle. Le président de la ligue de taxi, M. Guy Samson, se disait choqué de voir que les chauffeurs de taxi ne peuvent faire ce que le Crutec demande de faire aux automobilistes ordinaires. On sait que l'organisme regroupant des usagers du transport en commun a mis sur pied en collaboration avec *La bande à Gillet*

le système « Auto-bus ».

« Le Crutec insiste tellement sur le pourboire de 2 \$ que ça devient une rémunération. En se faisant payer, directement ou indirectement, ces gens font du taxi illégalement », accuse M. Samson.

En analysant le jugement de cinq pages de la Commission des transports du Québec, la ligue de taxi de Sainte-Foy a trouvé des éléments qui l'ont amenée à se poser des questions sur la mise sur pied du Club par Taxi par la ligue de taxi de Québec et la coopérative 5191 de Québec.

La ligue de taxi de Sainte-Foy a décidé de confier à un avocat le soin d'étudier le dossier du Club par Taxi, que les coopératives et compagnies de taxi de la périphérie de Québec considèrent comme un concurrent déloyal. Les chauffeurs du Club par Taxi se rendent en effet dans le territoire des compagnies de Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy pour faire monter des clients qu'ils ramènent par la suite vers Québec.

RÉVEILLONNEZ AVEC LE PÈRE NOËL CONCOURS

LE 24 DÉCEMBRE, LE PÈRE NOËL IRA LUI-MÊME PORTER LES CADEAUX AUX GAGNANTS.

1^{er} Prix
10 000\$
dans un compte d'épargne de la Banque Royale

2^e Prix SONY
Un des 5 caméscopes Sony CCDTR50
Valeur au détail: 899,99\$ chacun

3^e Prix Kodak
Un des 110 appareils motorisés Kodak Cameo plus un ensemble Tutti Frutti de pâte à jouer aux parfums de fruits, incluant rouleau et moules
Valeur au détail combinée: 95,99\$

Pour participer, déposez votre bulletin dûment rempli dans la boîte de tirage située dans chacun des 110 magasins Astral Photo. Vous pouvez obtenir le règlement complet du concours en magasin.

Faites votre choix parmi les nombreuses idées-cadeaux du Père Noël!

MINOLTA F20R
• Appareil à mise au point fixe
• Chargement automatique du film
• Réduction de l'effet des yeux rouges
6999

POLAROID CAPTIVA MONOREFLEX
• Fabriqué de nouveau, testé et garanti à 100% par Polaroid
• Photos format portefeuille
• Tel qu'annoncé à la télévision
9999

CANON SURE SHOT OWL DATE
• Appareil 35 mm à mise au point automatique
• Viseur très large et clair
• Imprime la date sur vos photos!
13999

14⁹⁹ Une valeur de 50\$
La nouvelle carte Astral Plus*

vous fait profiter de nombreuses garanties sur votre appareil photo et de rabais intéressants sur le développement de vos films, incluant 2 coupons-rabais de 50%, chacun applicable sur le développement d'un film couleur (une valeur de 15\$).

KODAK STAR 105 ZOOM QUARTZ DATE
• Zoom 38 à 105 à mise au point automatique
• Réduction de l'effet des yeux rouges
• Flash, chargement et avance automatiques du film
• Imprime la date sur vos photos
• Comprend film Kodak
29999

ENSEMBLE MINOLTA MAXXUM 3xi
• Appareil monoréflex 35 mm à mise au point automatique
• Objectif zoom 35 à 70 mm
• Flash incorporé de haute précision
• Flash intégré «TTL» télécommandé sans fil
49999

* La carte Astral Plus vous est offerte à l'achat de tout appareil 35 mm. Certaines conditions s'appliquent.



Vous Pensez Déménager?

Si vous envisagez déménager ou élargir votre entreprise, n'oubliez pas d'inclure Cornwall dans votre liste de possibilités. Cornwall offre aux entreprises des avantages réels tels que sa main-d'oeuvre bilingue qualifiée, son électricité à faible coût, son logement abordable ainsi que son emplacement géographique stratégique.

Pour recevoir votre trousse complète de renseignements sur les perspectives d'affaires à Cornwall, veuillez communiquer avec le:

Département du développement économique
340, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6H 5T9
Tél.: (613) 933-0074 Téléc.: (613) 933-0745



L'endroit abordable en Ontario... juste à côté

1 HEURE PHOTO ASTRAL photo

Place Québec529-8238
Place Fleur de lys529-2541
Galeries de la Capitale627-5857

Place Laurier653-6089
Galeries Chagnon.....833-0848

EDITORIAL

L'économie et l'eau du bain

Attention, les difficultés économiques actuelles n'autorisent en aucun cas la liquidation irréflective des programmes et des institutions qui constituent le filet de protection sociale mis en place depuis une génération. Autrement dit, soutiennent l'économiste Pierre Fortin et deux de ses collègues, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Dévoilée hier, la première étude préparée sous les auspices du nouveau Conseil de la santé et du bien-être du Québec remet les pendules à l'heure. Au-delà des dogmatismes étroits et des raccourcis politiques, il faut certes profiter de la récession et de la crise budgétaire des gouvernements pour forcer des remises en question et revoir les structures et la productivité des appareils.

Mais il apparaît important aux auteurs, avec raison, de bien canaliser les réactions et les pistes de solution dans le contexte d'une évolution globalement positive de la société québécoise. Car au total, le Québec, loin de s'appauvrir, continue à s'enrichir, soutient le conseil.

Faut-il alors laisser braire les fanatiques de la lutte au déficit et les promoteurs des coupures à tout crin? Selon ces économistes, l'augmentation des dépenses de programmes par rapport au PIB découle entièrement de la récession de 1990-1993. Donc, solution simple et claire: attendons que les choses se tassent d'elles-mêmes.

Choisir cette voie relèverait de la plus haute imprudence. Fortin et ses collègues ne lésinent d'ailleurs pas sur les principes. Au plan de la fiscalité, soutiennent-ils, le Québec est entré dans une zone critique pour son efficacité économique globale. Sur la question de l'endettement, ajoutent-ils, les conséquences d'un emballement incontrôlable seraient désastreuses.

Ils conviennent en outre que le gouvernement, ces dernières années, « a pris le virage de la prudence ». « Cette évolution, précisent-ils à l'endroit de ceux qui ont trop vite déprécié l'action des dirigeants politiques, contredit l'image superficielle d'une administration publique qui se serait complue dans un laxisme chronique et incorrigible ».

Ce satisfecit accordé au défunt gouvernement libéral n'oublie pas la fragilité inhérente des finances publiques québécoises face à certaines influences extérieures, notamment les transferts fiscaux fédéraux et la courbe des taux d'intérêts.

C'est là qu'il faut tempérer l'optimisme même modéré de cette étude. Les projets des ministres Lloyd Axworthy et Paul Martin signalent le deuil du financement fédéral.

La relance de l'économie par l'entremise de bas taux d'intérêts réels vient de recevoir de son côté une belle douche d'eau froide, hier, par l'annonce de la hausse de 0,75 % du taux interbancaire de la Federal Reserve Bank américaine.

Seule une reprise de belle ampleur peut éviter au Québec une opération de chirurgie budgétaire majeure, une reprise qui viserait d'abord la création d'emplois.

Ce qui permettrait de concentrer les efforts gouvernementaux sur les dépenses sociales productives comme l'éducation et la formation, et de réduire d'autant les dépenses de pur soutien comme l'aide sociale. Mais il faut plus que l'action des gouvernements pour y arriver.

RAYMOND GIROUX

Bloc-notes

Quel hôpital se rendra en finale?

L'hôpital du Saint-Sacrement, l'un des six hôpitaux de la région engagés dans la course au maintien de leur statut universitaire, a été écarté du groupe.

Sa notation générale, légèrement plus faible que les autres selon un rapport d'experts, appelait ce destin. C'est, sans doute, pour cela que ses administrateurs avaient tenté leur va-tout en proposant une fusion avec le CHUL.

D'ici quelques mois, un autre hôpital connaîtra le même sort. Lequel? Les hôpitaux de l'Enfant-Jésus et Saint-François-d'Assise sont sur un tel pied d'égalité que les derniers plans les incluent et les rejettent tout à tour.

Durant les riches années où tous s'équipaient à la fine pointe de la technologie, l'Hôtel-Dieu, Saint-Sacrement, l'Enfant-Jésus et Saint-François-d'Assise ont progressé à un rythme quasi égal, se démarquant par un ou deux secteurs d'excellence. Pour le reste, c'était presque pareil.

C'est ce qui rend les choix si difficiles aujourd'hui. Ce qui paraît « sauver » l'Hôtel-Dieu, ce sont ses coûteux équipements ultraspécialisés, impossibles à déménager.

Le personnel de ces établissements vit des mois angoissants: certains devront changer de milieu. Quant aux patients, leurs habitudes seront un peu bouleversées. Tout le monde vit dans le voisinage d'un hôpital bien équipé et réputé. On ne le savait pas mais c'était un privilège...

Le branle-bas actuel s'inscrit dans un grand plan de rationalisation auquel souscrivent tous les gouvernements et tous les ministres successifs de la Santé. On ne peut plus disperser les équipements spécialisés, ni éparpiller les médecins et les étudiants. Cela réduit les chances de ces derniers de voir suffisamment de ces « beaux cas » qui constituent une étape importante de leur formation.

Les hôpitaux laissés sur le carreau se rééquiperont moins vite et ils n'attireront plus la crème de la profession.

La clientèle en quête de soins spécialisés devra se déplacer un peu plus loin. Mais pour les soins plus ordinaires, rappelons que des hôpitaux sans accréditation universitaire existent et qu'ils offrent un très bon service.

C'est dommage pour l'hôpital du Saint-Sacrement, mais ce n'est pas la fin du monde pour les patients.

MARIE GAUJETTE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur
GILBERT LACASSEEditorialiste en chef et adjoint à l'Éditeur
J.-JACQUES SAMSONRédacteur en chef
GILBERT LAVOIEDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

Point de vue

Non aux infirmières cliniciennes à l'urgence

par MICHEL LAFRENIÈRE

Dans son édition du 3 novembre dernier, le journal LE SOLEIL rapportait les propos de Mme Gyslaine DesRosiers, présidente de l'Ordre des infirmières du Québec, selon laquelle la création « d'infirmières cliniciennes » résoudrait à la fois le problème d'accessibilité aux soins médicaux en région et celui de l'engorgement des salles d'urgence dans les centres hospitaliers.

Ces propos m'ont décontenancé puisqu'ils tenaient à la fois d'un irréalisme évident du contexte actuel des finances publiques, en plus d'une méconnaissance totale du système hospitalier, en particulier des salles d'urgence.

Reprenons dans un premier temps le problème de l'engorgement des salles d'urgence. D'abord, ce ne sont pas toutes les salles d'urgence qui sont engorgées. Deuxièmement, parmi celles qui le sont, les problèmes relevés sont souvent multiples et trop souvent reliés à une mécanique hospitalière dysfonctionnelle. Évoquons ici plus particulièrement les délais entraînés par un accès déficient aux ressources humaines et techniques d'investigation, et surtout les re-

tards à l'hospitalisation.

Car vous comprendrez, Madame DesRosiers, que lorsque l'on parle d'engorgement des salles d'urgence, l'on ne parle pas du délai à y entrer, mais de la difficulté d'en sortir, c'est-à-dire d'obtenir une chambre sur les étages.

De plus, il m'apparaît inapproprié et inefficace de chercher à créer un nouveau baccalauréat afin de former une « spécialité pour petits bobos ». La difficulté des « problèmes de santé simple » ne réside pas dans le traitement administré. La difficulté consiste plutôt à reconnaître le problème et à le distinguer d'un problème plus sérieux.

Ainsi, une simple écorchure exige une appréciation différente si elle est causée, par exemple, par une griffe de chat ou une morsure humaine, ou si elle survient chez un patient diabétique ou immunosupprimé. Bref, la simplicité du problème s'apprécie beaucoup par l'expérience et la connaissance des complications secondaires et des pathologies les plus graves.

Mme DesRosiers rapportait qu'elle ne comprenait pas pourquoi le Québec ne songe pas à imiter les États-Unis qui comptent déjà des milliers d'infirmières cliniciennes. Que Dieu m'en garde, et surtout dans le domaine de la santé, j'espère que le Québec ne songera pas à imiter nos voisins américains.

A-t-on oublié que, contrairement au Québec, le système américain ne comporte pas de réseau de première ligne, à savoir des médecins omnipraticiens et des médecins de famille. De plus, dans les hôpitaux recourant à des infirmières cliniciennes, celles-ci sont directement rémunérées et supervisées scientifiquement par le médecin qui engage sa responsabilité; est-ce bien ce que l'on désire?

Je conclurai cette rectification trop courte en rappelant que malgré les accrocs et les dérapages que l'on peut parfois reprocher à notre système, le réseau québécois de santé est certainement l'un des plus riches en terme d'accessibilité aux soins de première ligne, à savoir le cabinet privé, la clinique externe, la salle d'urgence, le CLSC, etc.

De plus, depuis sa mise en place en 1970, les citoyens de la province ont majoritairement appris à négocier avec le système de santé. Ainsi, « les petits bobos » sont régulièrement pris en charge dans les cabinets privés

et les cliniques externes offrant le rendez-vous et le sans rendez-vous. Nos patients dans les salles d'urgence estiment quant à eux qu'ils consultent parce qu'il y a urgence à intervenir ou qu'ils estiment que leur état de santé constitue un facteur de sévérité dans la prise en charge d'un problème en apparence bénin.

Enfin, je m'en voudrais de terminer sans souligner le travail admirable du personnel infirmier des salles d'urgence. Pour toutes sortes de raisons, leur tâche s'est considérablement alourdie et leurs interventions sont de plus en plus complexes, mais malgré tout les soins administrés dans les salles d'urgence restent imprégnés d'une grande humanité. Aussi, ce personnel a développé une grande expertise et est déjà d'une aide inestimable pour le médecin de garde et l'équipe traitante. A mon avis, avant de créer d'autres intermédiaires dans le système, peut-être devrions-nous reconnaître ceux déjà en place.

M. Michel Lafrenière est omnipraticien à la salle d'urgence de l'Hôtel-Dieu de Québec et vice-président de l'Association des médecins omnipraticiens de Québec.

Votre Opinion

Pourquoi payer?

(Lettre au secrétaire général, CRTC, Ottawa)

Par la présente, nous voulons vous informer de notre mécontentement face à l'augmentation de 1,79 \$ proposée par Vidéotron pour janvier 1995.

En effet, comment peut-on imposer deux nouveaux canaux, donc une augmentation de tarif, aux abonnés de Vidéotron, sans qu'ils aient été consultés ou qu'ils en aient fait la demande?

Pour notre part, nous considérons que ces nouveaux canaux ne nous seront d'aucune utilité, puisque les bulletins de nouvelles qui nous sont présentés aux autres canaux nous suffisent. De plus, étant tous des personnes sur le marché du travail, quand, pensez-vous, pourrions-nous jouir de ces nouveaux canaux? Ils nous sont absolument inutiles.

Nous n'avons rien contre le fait que certains abonnés aient fait la demande d'avoir un canal spécialisé de bulletins de nouvelles. Il est tout à fait normal que les entreprises répondent aux besoins des clients et à leurs demandes. Ce qui est inadmissible, c'est que tous les abonnés doivent en assumer les frais, même

ceux qui n'ont nullement besoin de ce genre de service.

Nous nous croyons assez adultes et encore en état de décider de ce qui nous convient et de ce que nous voulons ou ne voulons pas. Vidéotron en douterait-il?

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que vous n'autorisiez pas cette hausse de tarif et que Vidéotron réalise que le succès d'une entreprise dépend grandement du respect qu'elle porte envers ses clients.

Josée Garant
Saint-Augustin

Tenez bon!

(Lettre aux chauffeurs d'autobus en grève)

Je suis particulièrement content de vous apporter mon soutien à votre grève. Il est réjouissant que des travailleurs se lèvent pour défendre leur droit à la grève, leur salaire et leurs conditions de travail. Alors que vos patrons ne s'imposent aucune compression salariale, on veut se servir de votre lutte pour imposer des concessions à l'ensemble des travailleurs.

En cette période de morosité, cela suscite l'esprit que les choses changeront vraiment. Nous ne devons pas oublier que nous

sommes encore dans une société dominée par une véritable « clique » qui parasite le peuple québécois comme au temps des patriotes de 1837.

Il y a plus d'avenir dans votre lutte pour le transport en commun que dans le discours alarmiste de nos politiciens traditionnels. Tenez bon!

Guy Roy
Lévis

Élections scolaires et confessionnalité

Le 20 novembre prochain, jour d'élections scolaires partout au Québec, chaque contribuable doit se faire un devoir d'aller voter. Les élections scolaires sont toujours importantes; cependant, leur tenue revêt, cette année, une importance capitale, car il en va de la survie de l'école catholique au Québec.

En effet, le projet de mise en place de commissions scolaires linguistiques (c'est-à-dire neutres), le lobby des syndicats pour la laïcisation de l'école, l'arrivée d'un nouveau gouvernement, font de cette élection un enjeu de taille, puisqu'il s'agit de choisir les personnes qui non seulement devront nous représenter au niveau de l'administration habituelle de la question scolaire,

mais qui devront aussi être des porte-parole en cette période de remise en question des valeurs fondamentales sur lesquelles notre système scolaire a été érigé.

Devons-nous faire confiance à ceux qui, sous le couvert d'une éducation interculturelle, veulent faire table rase de tout ce qui a servi à édifier le Québec en imposant l'école neutre pour tous, ou ne doit-on pas opter pour le respect de la majorité de la population (près de 90 % de la population désire conserver ses écoles confessionnelles, selon l'évaluation du vécu confessionnel du Conseil supérieur de l'éducation), et ouvrir des écoles neutres là où le nombre le justifie?

Les composantes de l'école catholique ne briment personne: un projet éducatif chrétien; le choix entre des cours d'enseignement moral et religieux ou d'enseignement moral; un service de pastorale pour les parents et les élèves qui le désirent.

Il est donc de première importance de contacter votre commission scolaire afin d'être informés des candidats et que ceux-ci puissent vous exprimer leur position sur la question.

Sylvie Cantin-Brouillet
enseignante, Beauport

LES IDÉES DU JOUR

Réforme des cégeps : imprécisions et contradictions

par MADELEINE FERLAND

Mme Madeleine Ferland est vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

La poussière n'est pas retombée sur la réforme des cégeps. Et pour cause. Depuis le début de sa mise en oeuvre dans les institutions, il y a environ un an, les professeurs s'épuisent à redéfinir leur enseignement à partir de directives imprécises, contestables ou contradictoires issues de la réforme. La qualité de la formation donnée au cégep est menacée. Les enseignants veulent témoigner de la situation vécue dans leur établissement et sonner l'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

L'approche par compétence

L'approche par compétence a été la méthode retenue par le ministère de l'Éducation pour réviser tous les programmes. Elle consiste à définir les compétences spécifiques à l'exercice d'une profession, sous forme d'objectifs opérationnels, à partir des besoins et de l'analyse des situations de travail dans un emploi donné. Si cette méthode peut être excellente pour l'acquisition d'habiletés très précises, elle pose d'énormes problèmes dès qu'elle doit rendre compte d'apprentissages plus complexes, et devient totalement inopérante dans les cas de savoirs abstraits, comme l'histoire ou la philosophie.

La Commission d'évaluation créée par la réforme a déjà commencé son travail d'évaluation des programmes alors que nous n'avons pas terminé la première année d'application de la réforme. Pourquoi tant de précipitation? L'explication réside-t-elle dans la volonté de transformer les programmes sous forme de compétences le plus rapidement possible

afin de nous mettre devant le fait accompli?

Cette précipitation entraîne pourtant des conséquences fâcheuses. En effet, plusieurs programmes seront évalués durant la phase d'implantation de la réforme et, en bout de ligne, l'ensemble des programmes auront été évalués dans des conditions différentes. Si on peut déjà questionner la valeur de l'instrument d'évaluation créé par la Commission — Mme Ouimet nous a fourni des exemples croustillants à ce sujet — on doit aussi dénoncer la Commission pour son irresponsabilité dans l'application de sa politique d'évaluation et la prévenir qu'elle y perdra toute sa crédibilité.

Suspendre l'évaluation

Pourquoi ne pas suspendre pour le moment l'évaluation des programmes et réexaminer en priorité la pertinence de l'approche par compétences?

De plus, le ministère a demandé à des professeurs de français de préparer un examen ministériel, sans concertation avec leur milieu, et à partir de cours encore en chantier. Selon cette même logique, la réforme impose une épreuve-synthèse comme sanction des étudiants dans tous les programmes.

On demande donc aux professeurs, dès cet automne, de concevoir une «épreuve-synthèse» intégrant tous les cours d'un programme avant même que ces cours n'aient été expérimentés ou encore construits. Au nom des élèves qui devront passer ces épreuves, il faut absolument arrêter ce travail absurde.

Entre-temps, les administrations locales se préparent à envoyer aux étudiants qui ont échoué trop de cours des factures pour la nouvelle taxe à l'échec qui s'appliquera à compter de la session d'hiver. Est-ce ainsi qu'on leur donnera le goût de l'étude? On n'a pas le droit de ne pas considérer le risque de certains débordements si on maintient cette taxe à l'échec aussi malsaine qu'inappropriée.

Quand les enseignants mettent tous leurs efforts à aider de nombreux jeunes à combler leurs lacunes dans la formation de base au secondaire et à les faire persévérer dans un programme d'études d'où ils sortiront compétents et fiers, il est inconvenant de leur servir le discours de la compétition et de l'excellence. Le PQ avait promis d'abolir cette taxe à l'échec. Il a toutes les bonnes raisons de la faire immédiatement.

Mais revenons au but de la réforme. On se rappellera que Mme

Lucienne Robillard, alors ministre de l'Éducation, trouvait nécessaire de réactualiser et d'uniformiser la formation générale et de revaloriser la formation professionnelle. Aujourd'hui nous nous trouvons si éloignés de ce but, qu'il nous semble même suspect.

La formation générale et professionnelle

En effet, la refonte de la formation générale s'en révèle plutôt un appauvrissement. La réduction des cours de philosophie et d'éducation physique constitue des pertes sèches qui ne sont pas compensées par les nouveaux cours complémentaires dont la définition des compétences peut permettre à toutes les disciplines de s'y retrouver. On perd le cours de philosophie des sciences et deux cours d'éducation physique; les cours de français écrit se donnent au détriment, par exemple, du cours de théâtre qui disparaît entièrement de la nouvelle grille de cours.

Les inscriptions en formation professionnelle sont contingentes dans plusieurs programmes alors qu'on décrie le trop faible taux d'inscription au secteur professionnel et que «les industriels louent la compétence technique des diplômés du secteur technique mais déplorent les lacunes de leur culture générale» (Le Devoir, le 19 novembre 1992, p. A-1). Tous ces problèmes nous invitent à la prudence: nous ne pouvons pas nous permettre d'erreur dans la révision tant attendue de la formation professionnelle.

Dans un récent reportage à l'émission *Le Point* portant sur l'industrie de la fourrure, on faisait état d'un manque important de main-d'oeuvre qualifiée pour assurer la reprise de ce secteur manufacturier. On attribuait ce manque à la retraite ou au recyclage de la main-d'oeuvre en place au moment où l'industrie a connu des difficultés imprévisibles dues à l'efficacité de certains groupes de pression.

Tâchons d'éviter une situation semblable dans le réseau des cégeps. Dès l'an prochain, de nombreux professeurs qualifiés seront mis en disponibilité ou mis à pied, alors qu'on procède déjà à l'embauche massive de professeurs en français et en anglais. Le ministère de l'Éducation n'a pas encore réglé la question des mesures de résorption et accorde très peu de recyclages.

Les enseignants

Les professeurs veulent qu'on les écoute. Ils disent que la conception d'un programme n'appelle pas nécessairement l'approche par compétences. Ils disent que l'harmonisation des cours à l'intérieur d'un programme invite à une concertation interdisciplinaire et non à la création d'une structure gestionnaire agissant au-dessus du travail effectué par un collectif de professeurs.

Ils disent que le gouvernement doit augmenter les lieux de concertation pour les professeurs, plutôt que de les abolir, comme il l'a fait pour les coordinations provinciales de disciplines. Ils disent que l'approche par compétence suscite tellement de problèmes qu'elle en devient inopérante et que, dans l'ensemble, on les a désappropriés de leur enseignement.

Je conclurai par une évidence: les professeurs ne peuvent enseigner correctement s'ils ne comprennent pas ce qu'on leur demande de faire. Les professeurs ne sont pas fatigués d'enseigner, ils sont fatigués de se faire imposer des structures et des méthodes qui les empêchent d'enseigner. Evidente qui a été occultée par le «renouveau» de la réforme qui consiste surtout à remettre aux administrations locales la mainmise sur l'enseignement. Evidente maintenant incontournable: si on ne veut pas mettre en péril la qualité de l'enseignement collégial, on devra compter sur l'expertise des enseignants.



Des étudiants du cégep de Sainte-Foy

ce soir

18h



AVEC
JEAN MARTIN

Une enquête de Jocelyne Allard

PROSTITUTION JUVÉNILE

aujourd'hui — Les pièges du trottoir
demain — Le trottoir: **EXIT**

SRC  Télévision

Aide aux alcooliques et toxicomanes
Une médaille
pour le père
Ubald Villeneuve

QUÉBEC — Pour avoir aidé les toxicomanes et les alcooliques depuis une soixantaine d'années, le père Ubald Villeneuve recevra demain matin à Ottawa le prix d'excellence du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Mme Gerda Hnatyshyn, épouse du gouverneur général du Canada, décorera le père Villeneuve lors d'une cérémonie à Rideau Hall, qui s'inscrit dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux drogues.

Malgré ses 87 ans, le père Villeneuve est toujours actif notamment à titre d'aumônier au service de la toxicomanie de l'hôpital Saint-François-d'Assise et il se passe rarement une journée sans que le missionnaire des temps modernes ne visite les malades du centre.

Ordonné prêtre en 1935, le père Villeneuve a très tôt fait sa marque dans le combat contre l'alcoolisme qui touchait les familles. Il fonda en 1939 le premier Cercle Lacordaire, ce mouvement qui regroupait les membres d'une même famille autour de celui qui souffrait d'alcoolisme en demandant à chacun

l'abstinence totale de boissons alcooliques. Au début des années 50, les Cercles Lacordaire du Québec et des milieux francophones des Maritimes et de l'Alberta comptaient au-delà de 300 000 membres.

Afin de mieux préparer le per-

sonnel à intervenir auprès des dro-

gués et des alcooliques, le père

Villeneuve a élaboré un plan de

formation qui devait adopter en

1957 l'Université de Sherbrooke.

Ce ne sont là que quelques-unes

des réalisations de celui qui sera

honoré demain matin.



Le père Ubald VILLENEUVE

Le père Villeneuve ne s'est pas arrêté là. En décembre 1955, il

Résidents de Sainte-Foy, Sillery,
 Cap-Rouge, Saint-Augustin
 et L'Ancienne-Lorette

DERRIÈRE
VOTRE PORTE
SE CACHE



L'INFORMATION LOCALE
 DE VOTRE QUARTIER ET DE
 MULTIPLES ÉCONOMIES



Votre hebdomadaire gratuit,
 tous les dimanches dans le Publi-Sac.

PAS DE TPS! PAS DE TVQ!
SUR TOUS LES MANTEAUX
DE FOURRURE!

POUR HOMMES ET DAMES, À PRIX COURANT.

PAS DE TPS! PAS DE TVQ!
SUR TOUS LES MANTEAUX DE LA SAISON
 INCLUANT PELISSES, AGNEAUX RETOURNÉS (PEAUX LAINÉES, CUIRS ET SUÈDES)

À PRIX COURANT, POUR HOMMES ET DAMES
 ET SUR LA MAJORITÉ DES MANTEAUX ET HABITS DE NEIGE
 POUR ENFANTS À PRIX COURANT.

25% À 50%
 DE RABAIS SUR UNE SÉLECTION DE
PELISSES
 POUR DAMES, À PRIX COURANT.

Partenaire du
 Club Automobile Québec

CAA AAA
 Présentez votre carte et économisez

Voir détails en magasin.

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC 525-4841

NON APPLICABLE SUR LES VENTES ANTIÉRIÈRES
 ACIAT DE FOURRURE DÉTACHÉES - BOUTONS DE MANTEAUX DÉTACHÉS
 NON APPLICABLES SUR CERTAINS MANTEAUX EN SATON LES ENFANTS
 VOIR DÉTAILS EN MAGASIN